

UNESCO

Déclaration universelle sur la diversité culturelle



Une vision

Une plate-forme
conceptuelle

Une boîte
à idées

Un nouveau
paradigme

UNESCO

Déclaration universelle sur la diversité culturelle

Une vision

Une plate-forme conceptuelle

Une boîte à idées

Un nouveau paradigme

Document établi
pour le Sommet mondial
sur le développement durable,
Johannesburg,
26 août - 4 septembre 2002

La diversité culturelle : une vision

« LA RICHESSE CULTURELLE DU MONDE,
C'EST SA DIVERSITÉ EN DIALOGUE »



La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle a été adoptée à l'unanimité dans un contexte très particulier. C'était au lendemain des événements du 11 septembre 2001, et la Conférence générale de l'UNESCO, qui se réunissait alors pour sa 31^e session, était la première réunion de niveau ministériel à se tenir après ces événements terribles. Ce fut l'occasion pour les États de réaffirmer leur conviction que le dialogue interculturel constitue le meilleur gage pour la paix, et de rejeter catégoriquement la thèse de conflits inévitables de cultures et de civilisations. Un instrument d'une telle envergure constitue une première pour la communauté internationale. Il érige la diversité culturelle au rang de « patrimoine commun de l'humanité », « aussi nécessaire pour le genre humain que la biodiversité dans l'ordre du vivant », et fait de sa défense un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.

La Déclaration vise à la fois à préserver comme un trésor vivant, et donc renouvelable, une diversité culturelle qui ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais comme un processus garant de la survie de l'humanité ; elle vise aussi à éviter des ségrégations et des fondamentalismes qui, au nom des différences culturelles, sacraliseraient ces différences, allant ainsi à l'encontre du message de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Déclaration universelle insiste sur le fait que chaque individu doit reconnaître non seulement l'altérité sous toutes ses formes, mais aussi la pluralité de son identité, au sein de sociétés elles-mêmes plurielles. C'est ainsi seulement que peut être préservée la diversité culturelle comme processus évolutif et capacité d'expression, de création et d'innovation. Le débat entre les pays qui souhaitent défendre les biens et services culturels « qui, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres », et ceux qui espéraient promouvoir les droits culturels a été ainsi dépassé, ces deux approches se trouvant conjuguées par la Déclaration qui a mis en évidence le lien causal unissant deux démarches complémentaires. L'une ne peut exister sans l'autre.

Cette Déclaration, accompagnée des lignes essentielles d'un Plan d'action, peut être un superbe outil de développement, capable d'humaniser la mondialisation. Elle ne formule évidemment pas de prescriptions, mais des orientations générales qui devraient se traduire en politiques innovantes par les États membres, dans leurs contextes spécifiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile.

Cette Déclaration, qui oppose aux enfermements fondamentalistes la perspective d'un monde plus ouvert, plus créatif et plus démocratique, compte désormais parmi les textes fondateurs d'une nouvelle éthique promue par l'UNESCO au début du XXI^e siècle. Je souhaite qu'elle puisse revêtir un jour la même force que la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO

DÉCLARATION UNIVERSELLE DE L'UN

adoptée à l'unanimité par la 31^e session de la conf

La Conférence générale,

Attachée à la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments juridiques universellement reconnus, tels que les deux Pactes internationaux de 1966 relatifs l'un aux droits civils et politiques et l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels,

Rappelant que le Préambule de l'Acte constitutif de l'UNESCO affirme « [...] que la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »,

Rappelant également son Article premier qui assigne entre autres buts à l'UNESCO de recommander « les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image »,

Se référant aux dispositions ayant trait à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels figurant dans les instruments internationaux promulgués par l'UNESCO¹,

Réaffirmant que la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances²,

Constatant que la culture se trouve au cœur des débats contemporains sur l'identité, la cohésion sociale et le développement d'une économie fondée sur le savoir,

Affirmant que le respect de la diversité des cultures, la tolérance, le dialogue et la coopération, dans un climat de confiance et de compréhension mutuelles sont un des meilleurs gages de la paix et de la sécurité internationales,

Aspirant à une plus grande solidarité fondée sur la reconnaissance de la diversité culturelle, sur la prise de conscience de l'unité du genre humain et sur le développement des échanges interculturels,

Considérant que le processus de mondialisation, facilité par l'évolution rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, bien que constituant un défi pour la diversité culturelle, crée les conditions d'un dialogue renouvelé entre les cultures et les civilisations,

Consciente du mandat spécifique qui a été confié à l'UNESCO, au sein du système des Nations Unies, d'assurer la préservation et la promotion de la féconde diversité des cultures,

Proclame les principes suivants et adopte la présente Déclaration :

1. Parmi lesquels, en particulier, l'Accord de Florence de 1950 et son Protocole de Nairobi de 1976, la Convention universelle sur les droits d'auteur de 1952, la Déclaration de principes de la coopération culturelle internationale de 1966, la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels de 1970, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972, la Déclaration de l'UNESCO sur la race et les préjugés raciaux de 1978, la Recommandation relative à la condition de l'artiste de 1980 et la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989.

2. Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (Notre diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

IDENTITÉ, DIVERSITÉ ET PLURALISME

Article 1 - *La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité*

La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et elle doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et des générations futures.

Article 2 – *De la diversité culturelle au pluralisme culturel*

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Indissociable d'un cadre démocratique, le pluralisme culturel est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement des capacités créatrices qui nourrissent la vie publique.

Article 3 – *La diversité culturelle, facteur de développement*

La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET DROITS DE L'HOMME

Article 4 – *Les droits de l'homme, garants de la diversité culturelle*

La défense de la diversité culturelle est un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine. Elle implique l'engagement de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier les droits des personnes appartenant à des minorités et ceux des peuples autochtones. Nul ne peut invoquer la diversité culturelle pour porter atteinte aux droits de l'homme garantis par le droit international, ni pour en limiter la portée.

Article 5 – *Les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle*

Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants. L'épanouissement d'une diversité créatrice exige la pleine réalisation des droits culturels, tels qu'ils sont définis à l'article 27 de la Déclaration

ESCO SUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Déclaration générale de l'Unesco, Paris, 2 novembre 2001

universelle des droits de l'homme et aux articles 13 et 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Article 6 – Vers une diversité culturelle accessible à tous

Tout en assurant la libre circulation des idées par le mot et par l'image, il faut veiller à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître. La liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme, l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique – y compris sous la forme numérique – et la possibilité, pour toutes les cultures, d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion, sont les garants de la diversité culturelle.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET CRÉATIVITÉ

Article 7 – Le patrimoine culturel, aux sources de la créativité

Chaque création puise aux racines des traditions culturelles, mais s'épanouit au contact des autres cultures. C'est pourquoi le patrimoine, sous toutes ses formes, doit être préservé, mis en valeur et transmis aux générations futures en tant que témoignage de l'expérience et des aspirations humaines, afin de nourrir la créativité dans toute sa diversité et d'inspirer un véritable dialogue entre les cultures.

Article 8 – Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres

Face aux mutations économiques et technologiques actuelles, qui ouvrent de vastes perspectives pour la création et l'innovation, une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice, à la juste prise en compte des droits des auteurs et des artistes ainsi qu'à la spécificité des biens et services culturels qui, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres.

Article 9 – Les politiques culturelles, catalyseur de la créativité

Tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres, les politiques culturelles doivent créer les conditions propices à la production et à la diffusion de biens et services culturels diversifiés, grâce à des industries culturelles disposant des moyens de s'affirmer à l'échelle locale et mondiale. Il revient à chaque État, dans le respect de ses obligations internationales, de définir sa

politique culturelle et de la mettre en œuvre par les moyens d'action qu'il juge les mieux adaptés, qu'il s'agisse de soutiens opérationnels ou de cadres réglementaires appropriés.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Article 10 – Renforcer les capacités de création et de diffusion à l'échelle mondiale

Face aux déséquilibres que présentent actuellement les flux et les échanges des biens culturels à l'échelle mondiale, il faut renforcer la coopération et la solidarité internationales destinées à permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, de mettre en place des industries culturelles viables et compétitives sur les plans national et international.

Article 11 – Forger des partenariats entre secteur public, secteur privé et société civile

Les seules forces du marché ne peuvent garantir la préservation et la promotion de la diversité culturelle, gage d'un développement humain durable. Dans cette perspective, il convient de réaffirmer le rôle primordial des politiques publiques, en partenariat avec le secteur privé et la société civile.

Article 12 – Le rôle de l'UNESCO

L'UNESCO, de par son mandat et ses fonctions, a la responsabilité de :

- a) promouvoir la prise en compte des principes énoncés par la présente Déclaration dans les stratégies de développement élaborées au sein des diverses instances intergouvernementales;
- b) servir d'instance de référence et de concertation entre les États, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux internationaux, la société civile et le secteur privé pour l'élaboration conjointe de concepts, d'objectifs et de politiques en faveur de la diversité culturelle;
- c) poursuivre son action normative, ainsi que son action de sensibilisation et de développement des capacités dans les domaines liés à la présente Déclaration qui relèvent de sa compétence;
- d) faciliter la mise en œuvre du Plan d'action, dont les lignes essentielles sont annexées à la présente Déclaration.



LIGNES ESSENTIELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DE L'UNESCO SUR LA D



Les États membres s'engagent à prendre les mesures appropriées pour diffuser largement la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et pour encourager son application effective, en coopérant notamment à la réalisation des objectifs suivants :

1. Approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle, en particulier celles qui ont trait à ses liens avec le développement et à son impact sur la formulation des politiques, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale ; avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle ;
2. Progresser dans la définition des principes, des normes et des pratiques, tant au niveau national qu'international, ainsi que des moyens de sensibilisation et des formes de coopération les plus propices à la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle ;
3. Favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel, en vue de faciliter, dans des sociétés diversifiées, l'intégration et la participation de personnes et de groupes venant d'horizons culturels variés ;
4. Avancer dans la compréhension et la clarification du contenu des droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme ;
5. Sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création, et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues ;
6. Encourager la diversité linguistique – dans le respect de la langue maternelle – à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge ;
7. Susciter, à travers l'éducation, une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et améliorer à cet effet tant la formulation des programmes scolaires que la formation des enseignants ;
8. Incorporer dans le processus éducatif, en tant que de besoin, des approches pédagogiques traditionnelles afin de préserver et d'optimiser des méthodes culturellement appropriées pour la communication et la transmission du savoir ;

D'UN PLAN D'ACTION LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DIVERSITÉ CULTURELLE

9. Encourager l'« alphabétisation numérique » et accroître la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui doivent être considérées aussi bien comme des disciplines d'enseignement que comme des outils pédagogiques susceptibles de renforcer l'efficacité des services éducatifs ;

10. Promouvoir la diversité linguistique dans l'espace numérique et encourager l'accès universel, à travers les réseaux mondiaux, à toutes les informations qui relèvent du domaine public ;

11. Lutter contre la fracture numérique – en étroite coopération avec les institutions compétentes du système des Nations Unies – en favorisant l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, en les aidant à maîtriser les technologies de l'information et en facilitant à la fois la circulation numérique des produits culturels endogènes et l'accès de ces pays aux ressources numériques d'ordre éducatif, culturel et scientifique, disponibles à l'échelle mondiale ;

12. Stimuler la production, la sauvegarde et la diffusion de contenus diversifiés dans les médias et les réseaux mondiaux d'information et, à cette fin, promouvoir le rôle des services publics de radiodiffusion et de télévision pour le développement de productions audiovisuelles de qualité, en particulier en favorisant la mise en place de mécanismes coopératifs susceptibles d'en faciliter la diffusion ;

13. Élaborer des politiques et des stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, notamment du patrimoine culturel oral et immatériel, et combattre le trafic illicite de biens et de services culturels ;

14. Respecter et protéger les savoirs traditionnels, notamment ceux des peuples autochtones ; reconnaître l'apport des connaissances traditionnelles, particulièrement en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles et favoriser des synergies entre la science moderne et les savoirs locaux ;

15. Soutenir la mobilité des créateurs, des artistes, des chercheurs, des scientifiques et des intellectuels et le développement de programmes et de partenariats internationaux de recherche, tout en s'efforçant de préserver et d'accroître la capacité créatrice des pays en développement et en transition ;

16. Assurer la protection des droits d'auteurs et des droits qui leur sont associés, dans l'intérêt du développement de la créativité contemporaine et d'une rémunération équitable du travail créatif, tout en défendant un droit public d'accès à la culture, conformément à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

17. Aider à l'émergence ou à la consolidation d'industries culturelles dans les pays en développement et les pays en transition et, à cet effet, coopérer au développement des infrastructures et des compétences nécessaires, soutenir l'émergence de marchés locaux viables et faciliter l'accès des biens culturels de ces pays au marché mondial et aux circuits de distribution internationaux ;

18. Développer des politiques culturelles susceptibles de promouvoir les principes inscrits dans la présente Déclaration, y compris par le biais de mécanismes de soutien opérationnel et/ou de cadres réglementaires appropriés, dans le respect des obligations internationales propres à chaque État ;

19. Associer étroitement les différents secteurs de la société civile à la définition des politiques publiques visant à sauvegarder et promouvoir la diversité culturelle ;

20. Reconnaître et encourager la contribution que le secteur privé peut apporter à la valorisation de la diversité culturelle, et faciliter, à cet effet, la mise en place d'espaces de dialogue entre secteur public et secteur privé.

Les États membres recommandent au Directeur général de prendre en considération les objectifs énoncés dans le présent Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de l'Unesco et de le communiquer aux institutions du système des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées en vue de renforcer la synergie des actions en faveur de la diversité culturelle.

La diversité culturelle : une plateforme conceptuelle

LA DIVERSITÉ DURABLE: L'INDIVISIBILITÉ DE LA CULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT

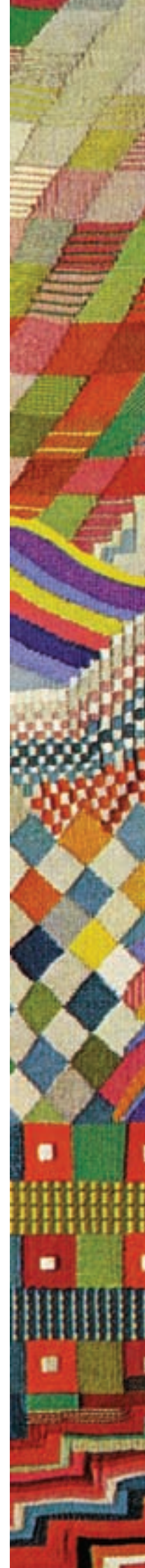
I. LE DÉFI

Le dialogue entre la culture et le développement a besoin d'une énergie et d'une finalité nouvelles. Des progrès importants ont été accomplis au cours des cinquante dernières années, grâce à de multiples résolutions et initiatives au niveau des communautés, des Etats et des organisations multilatérales, principalement au sein du système des Nations Unies. Parmi ces organisations, l'UNESCO s'est avérée particulièrement importante pour défendre et renouveler un engagement global envers la diversité culturelle, la tolérance et le pluralisme comme autant de principes non négociables. Au cours de la même période, d'autres éléments du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont travaillé intensément, en concertation autant avec la FAO qu'avec la Banque Mondiale, afin de définir un nouvel agenda global sur le développement humain et ses modes d'évaluation. Joignant ces deux approches, un large éventail d'organisations internationales, sous la conduite à nouveau des agences des Nations Unies, ont introduit des questions relatives aux droits de l'homme au coeur de cet agenda global et fixé les bases permettant de penser les droits économiques et les droits culturels dans un cadre commun. Ce cadre de pensée s'est avéré particulièrement utile dans le cas des réfugiés, des enfants et des populations migrantes, mais il n'est pas encore fondé sur un consensus conceptuel très profond.

La culture en général, et la diversité culturelle en particulier, sont confrontées à trois nouveaux défis: (a) la mon-

dialisation, par l'expansion galopante de l'économie de marché, a créé de nouvelles formes d'inégalité qui peuvent engendrer des tensions culturelles plutôt que favoriser le dialogue nécessaire au pluralisme culturel; (b) les Etats, qui parvenaient à traiter les demandes en matière de culture et d'éducation, sont aujourd'hui en peine de canaliser le flot d'idées, d'images et de ressources venant de l'extérieur, qui met à l'épreuve le développement culturel; et (c) les fractures croissantes en matière d'alphabétisation (digitale et conventionnelle) ont transformé le renouveau des discussions et des ressources culturelles en monopole élitiste, loin des capacités et des intérêts de plus de la moitié de la population mondiale, qui se retrouve aujourd'hui dangereusement en voie d'exclusion tant culturelle que financière.

Relever ce défi exige de revitaliser le dialogue entre culture et développement — l'UNESCO étant idéalement placée pour assurer ce rôle. Les idées qui suivent sont basées sur les principes énoncés dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, adoptée par la 31^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, à Paris, le 2 novembre 2001. Ces principes, qui invitent à une nouvelle compréhension de la relation entre diversité, dialogue et développement, constituent un premier lexique en vue d'élaborer un cadre d'action au sein duquel l'UNESCO offrira une référence mondiale pour ses Etats membres et pour d'autres initiatives multilatérales et intergouvernementales dans le domaine de la **culture et du développement**.



II. LA DIVERSITÉ DURABLE: UN CADRE CONCEPTUEL UNIFIÉ

Les systèmes culturels sont composés d'éléments matériels et immatériels qui ne peuvent être dissociés; similairement, le patrimoine culturel se caractérise par une très profonde dimension immatérielle. Et dans la même perspective, le développement durable lui-même repose sur une très profonde infrastructure immatérielle, qui doit être reconnue et enrichie afin qu'il puisse devenir une véritable réalité.

La diversité durable constitue une exigence cruciale pour le développement immatériel, et sans celui-ci, il ne peut y avoir de développement durable. En dépit de nombreux efforts pour envisager le développement d'une manière intégrée, et pour considérer que les êtres humains, les valeurs aussi bien que le capital social en font partie, une puissante tendance se maintient pour définir et quantifier le développement sur la base de méthodes et de mesures qui sont essentiellement matérielles: combien d'écoles, d'hôpitaux, de barrages, d'usines, de labours, de graines, de maisons, de vêtements, de médicaments. Bien entendu, toute personne, toute agence investie dans les défis que pose le développement, reconnaît que ces objectifs matériels ne peuvent être atteints par des moyens uniquement matériels. Il faut de la connaissance, une vision, un engagement et une formation pour que ces objectifs puissent être approchés démocratiquement, qu'ils soient culturellement légitimes et qu'ils restent socialement acceptables à long terme. Ces dimensions immatérielles du développement n'ont pas été adéquatement liées aux capacités culturelles et à la diversité culturelle. Ce lien exige un plan ambitieux de coopération internationale.

Les défis de la diversité culturelle, du patrimoine (à la fois matériel et immatériel) et du développement durable ne peuvent, dès lors, pas être relevés séparément. Il faut les envisager comme des éléments solidaires d'un dispositif qui permet de prendre en charge la grande variété des ressources créatives humaines nécessaires à la mise en place d'un développement durable démocratique en cette époque de globalisation. Puisque nous vivons dans un monde de « marchés sans frontières » il faut que nos idées sur le développement durable puissent d'une manière globale dans les ressources de la diversité et du dialogue. L'idée centrale d'une telle approche est celle de **diversité durable**.

Dans cette perspective, les défis de la gouvernance globale, de la diversité culturelle et du développement démocratique ne peuvent être abordés en ordre dispersé. Ils doivent être appréhendés dans un cadre unique. Dans le passé, les politiques, les valeurs et les agences tournées vers la dignité humaine et la diversité se sont dévelop-

pées séparément de celles qui étaient concernées par la pauvreté, la technologie et l'équité sociale. Cette situation doit changer, pour les raisons suivantes.

Premièrement, il est aujourd'hui largement reconnu que le développement sans participation est voué à l'échec. Si l'enthousiasme des populations plus faibles et plus pauvres n'est pas mis au profit de leur propre autonomisation (empowerment), si leurs propres idées quant à la liberté, la dignité et le pouvoir ne sont pas prises en compte, le travail de développement restera un autre exercice de domination. En outre, le manque d'implication des populations locales dans le travail de définition, de structuration et de finalisation des projets de développement au sein de leur propre communauté est sans doute une des raisons majeures du manque de succès des efforts de réduction de la pauvreté urbaine et rurale à travers le monde. Certes, un effort significatif a été fourni pour susciter la participation, l'autonomisation et l'inclusion à la fois comme moyens et comme objectifs des politiques de développement. Mais nombreux sont restés les obstacles à de tels engagements, qu'il s'agisse de la tournure d'esprit des technocrates, des idéologies des principaux bailleurs de fonds, des vues biaisées des communautés locales ou encore de la peur des élites locales de perdre leur pouvoir lorsque les femmes, les enfants et les groupes plus faibles font entendre leurs voix distinctes dans la définition de leur propre avenir.

Deuxièmement, on commence à admettre que si la participation veut devenir un moyen efficace aussi bien qu'un objectif prioritaire du travail de développement, il faut que la culture soit une exigence centrale du dispositif d'encouragement à la participation, et non plus un bénéfice optionnel s'ajoutant aux objectifs matériels du développement. Pour appréhender l'« indivisibilité » de la relation entre culture et développement, on peut faire appel à la notion de « capacité d'aspiration » développée dans le cadre plus général d'une réflexion sur les **cultures d'espérance** (cultures of aspiration). En se focalisant sur celles-ci, l'UNESCO met en avant ces dimensions d'énergie humaine, de créativité et de solidarité (ancrées, on peut en être sûr, dans l'histoire, la langue et la tradition) qui aident les êtres humains ordinaires à être des participants actifs à l'élaboration de leur avenir culturel. Ce cadre conceptuel nouveau reconnaît le lien qui unit l'aspiration collective à la culture et au développement, puisque l'aspiration, comme ressource collective, exige des formes culturellement diversifiées de créativité, d'imagination, de tolérance, de flexibilité et de tradition vivante. Au lieu de se concentrer exclusivement sur le patrimoine, les monuments, les langues, les formes artistiques, et même les valeurs comme autant de ressources

historiques, l'UNESCO envisage la culture comme une vaste espèce de capital humain ou social qui peut renforcer la « capacité d'aspiration ».

Troisièmement, si nous sommes d'accord pour dire que la capacité d'aspiration est une disposition que nous devons élaborer comme d'autres, et qu'elle peut même en être la condition préalable, nous devons également reconnaître que cette capacité ne peut être construite sans prendre en charge l'avenir de la diversité culturelle dans et à travers les sociétés. Les notions de dignité, d'espoir, d'avenir n'apparaissent pas sous des formes génériques et universelles. Les groupes et les populations les articulent en fonction de corps très spécifiques de valeurs, de sens et de croyances. Les idées sur ce qu'est le bien-vivre, pierre angulaire des aspirations, sont rarement abstraites. Elles apparaissent toujours sous forme d'images de beauté, d'harmonie, de vie sociale, de bien-être et de justice. Dans de telles images, les trames peuvent être universelles, mais les représentations sont locales. Elles sont, de ce fait, culturellement perçues et vécues. Si la diversité culturelle se réduit, si les minorités sont soumises à la terreur ou éliminées, nous subissons une réduction du vivier des représentations du bien-vivre. Ainsi, parallèlement à la menace sur la diversité culturelle, nous imposons une variété décroissante d'images du bien-vivre à des populations toujours plus importantes, qui ne retrouvent plus leurs propres conceptions dans les représentations officielles. Dès lors, la réduction de la diversité culturelle, que ce soit par accident ou à dessein, constitue un danger immédiat dans l'élaboration de la capacité d'espérance, sans laquelle les projets de développement ne peuvent jamais réussir. C'est là l'argument-clé de l'indivisibilité de la culture et du développement, entendus comme des bases conjointes pour l'avancement de la démocratie et de l'équité à travers le monde. Il s'en suit que, dans un monde sans frontières, la diversité culturelle ne peut être confinée aux frontières nationales ou locales : elle doit bénéficier d'un dialogue transnational. Un tel dialogue n'augmente pas seulement les chances de la coopération internationale et interculturelle, il accroît aussi les ressources disponibles pour toute communauté en quête d'avenirs culturels. Le dialogue concrétise la globalisation.

Quatrièmement, si nous reconnaissons que le développement exige de la participation, que celle-ci exige

de l'aspiration, que celle-ci n'a de sens que si elle est culturellement articulée, alors il s'en suit logiquement la conclusion suivante : nous devons également reconnaître que la relation entre le passé et le futur ne se réduit pas à zéro ; passé culturel et futur culturel sont des ressources interdépendantes. Les capacités d'espérance et de remémoration doivent être entretenues comme des capacités jointes. Ainsi, en se plaçant dans la perspective de l'aspiration culturelle, on peut dégager une pertinence nouvelle pour l'engagement global envers le patrimoine culturel. Ce recadrage a une double valeur. Il faut admettre que l'héritage culturel peut inclure des souvenirs problématiques, des valeurs discordantes et des pratiques anti-démocratiques. En insistant sur la nécessité d'**un dialogue constant entre la capacité d'aspiration et la capacité de remémoration**, nous nous donnons les moyens de mettre en place un système auto-régulé, faisant en sorte que les aspirations ne deviennent pas irréalistes et que les souvenirs ne tombent pas dans l'exclusion ou la xénophobie.

Cinquièmement, si nous reconnaissons que le passé et le futur, la mémoire et l'aspiration sont intimement liés, nous pouvons également reconnaître les relations très étroites entre le patrimoine matériel et le **patrimoine immatériel**. Des progrès importants ont été faits pour lier les dimensions matérielles et immatérielles du patrimoine ; on reconnaît aujourd'hui que le patrimoine matériel ne s'anime qu'au travers d'une interprétation fondée sur des formes immatérielles de savoir, d'art, de symbolisme et de pratiques artisanales. Le patrimoine culturel ne peut être dissocié par une intervention **extérieure** des cultures auxquelles on aspire, pas plus qu'il ne peut être, par une intervention **intérieure**, divisé entre dimensions matérielles et immatérielles.

In fine, une telle indivisibilité exige la création de conditions optimales pour garantir la créativité culturelle. La créativité a toujours été le symbole de l'esprit humain, de notre capacité à imaginer de nouvelles formes de vérité, de beauté et de justice. Mais aujourd'hui la créativité est aussi le fondement de la diversité, face aux forces conduisant à l'homogénéisation culturelle. La créativité ne connaît pas de frontière ; elle trouve son énergie dans le dialogue, l'échange et l'interaction. Et, tel Janus Bifrons, elle regarde vers le passé, puisant dans la mémoire et le patrimoine, et se tourne vers le futur pour imaginer le nouveau et le possible.



III. DEVELOPPER LA DIVERSITÉ: UNE GRAMMAIRE POUR UNE POLITIQUE

La **diversité culturelle** peut être définie comme principe d'organisation d'une pluralité culturelle **durable**, dans et à travers les sociétés. La diversité culturelle est dès lors bien plus qu'un menu à liste ouverte de différences ou de variations. Il s'agit d'un mécanisme pour organiser le dialogue le plus productif possible entre des passés pertinents et des futurs désirables. Comme telle, la diversité culturelle ne peut fonctionner strictement au sein de confinements nationaux; elle doit bénéficier du **dialogue entre les sociétés**, de manière fort semblable à celle de la globalisation fondée sur l'économie de marché bénéficiant du commerce à travers les frontières.

Ainsi définie, la diversité culturelle est un mécanisme qui garantit que la créativité, la dignité et la tolérance seront des partenaires plutôt que des victimes dans l'établissement de modèles de développement durable. En d'autres mots, maximiser la diversité culturelle est la clé qui permet de faire de la culture une ressource renouvelable dans l'effort pour pérenniser le développement.

Pour garantir l'opérativité de la diversité culturelle comme partenaire indispensable du **développement durable**, nous devons reconnaître qu'elle présuppose un équilibre créatif entre débats internes et dialogues externes. Nous devons également reconnaître que la diversité culturelle est un mécanisme qui garantit une relation créative et durable entre le passé et le futur, c'est-à-dire entre le patrimoine et le développement.

La **durabilité** peut être définie comme un critère de chances de survie à long terme de toute aventure humaine désirable. Dès lors, la durabilité est la capacité de reproduire et de revitaliser des ressources humaines essentielles dans le contexte des nouvelles formes d'intégration globale des marchés et des nouvelles possibilités de dialogue interculturel. Jusqu'à présent, le concept de durabilité a été utilisé essentiellement dans les discours économiques et environnementaux sur le développement. L'UNESCO doit insister sur le fait que la durabilité envisagée dans une perspective de pluralité culturelle ne peut être dissociée de la durabilité en matière de développement économique. Cette approche de la durabilité reconnaît que l'action collective humaine exige à la fois de la prévision et de la motivation, et que la motivation collective ne peut surgir que des cultures entendues comme des cadres intégrant du sens, de la croyance, de la connaissance et de la valeur. En un mot, la durabilité est indivisible en ses multiples dimensions (esthétique, économique, politique, etc.)

Cette conception de la durabilité repose sur les arguments suivants :

Le développement économique, ainsi que de nombreux experts l'ont reconnu au cours des cinquante der-

nières années, a souvent échoué en raison de ses tendances hiérarchisantes, centralisatrices et technocratiques. Les schémas de développement ont eu tendance à ignorer un élément essentiel : le capital social contenu dans la créativité et l'engagement des multiples groupes de participants. Cette créativité et cet engagement sont des expressions directes de la diversité culturelle, parce que le mécanisme de la **diversité culturelle** garantit le maintien d'une importante réserve d'images évolutives décrivant des passés pertinents et des futurs désirables.

De plus, en cette époque de globalisation économique et de progressif désengagement étatique en matière d'investissements prévisionnels et sociaux, les visions de l'avenir que les classes populaires peuvent proposer doivent être identifiées, encouragées et dotées de moyens afin qu'elles puissent fournir une réserve de représentations du développement contrastant avec celles offertes par le libre jeu du marché global.

Finalement, les mouvements violents des toutes dernières décennies (relevant souvent de la pureté ethnique ou du chauvinisme racial) ainsi que les événements de cette dernière année nous rappellent que les populations pauvres et aliénées à travers le monde perçoivent une relation forte entre leur exclusion culturelle et leur marginalisation économique. Ainsi la paix elle-même peut être le jeu d'un développement régi par les lois du marché.

Pour concevoir la durabilité comme un engagement équilibré et réciproque dans les champs de la culture et du développement, il faut un point de vue plus précis sur le patrimoine, à la fois matériel et immatériel.

De la même façon qu'elle reconnaît l'indivisibilité de la culture et du développement, l'UNESCO cherche à établir un consensus solide autour des liens intimes et réciproques entre le patrimoine matériel et **immatériel**.

Le patrimoine matériel est cette composante de l'héritage physique de sociétés particulières et de l'humanité toute entière, qui est caractérisé par des lieux à haute résonance morale, religieuse, artistique ou historique. Cette dimension du patrimoine peut être contenue aussi bien dans des monuments à grande échelle que dans la relique sacrée du corps d'un héros religieux ou national. Le patrimoine matériel peut apparaître sous la forme d'aspects particuliers d'un paysage physique appartenant à un groupe (tel qu'une montagne ou une rivière) ou sous la forme d'objets hautement élaborés, de structures ou de systèmes physiques. De tels héritages peuvent aussi bien appartenir à de petits groupes, à des nations entières ou à l'humanité dans son ensemble, bien que les limites de ces formes de

possession puissent être intensément débattues dans un monde sans frontières étanches. Le patrimoine matériel est une sorte de valeur culturelle cristallisée. Pour autant que toutes les communautés aient des idées sur la valeur culturelle, la **diversité culturelle** contribue à étoffer le patrimoine matériel.

Le patrimoine immatériel est défini au mieux comme une carte ou une boussole, à partir de laquelle les êtres humains interprètent, sélectionnent, reproduisent ou diffusent leur patrimoine culturel dans son ensemble. Ainsi, de la même manière que le patrimoine matériel n'est pas la somme totale de toutes les possessions physiques d'une société, le patrimoine immatériel n'est pas simplement une encyclopédie de ses valeurs et de ses trésors immatériels. Le patrimoine immatériel est un outil qui permet de définir et d'exprimer le patrimoine matériel et à partir duquel le paysage inerte des objets et des monuments est transformé en une archive vivante de valeurs culturelles. Sans patrimoine matériel, le patrimoine immatériel devient trop abstrait. Sans patrimoine immatériel, le patrimoine matériel devient une série illisible d'objets ou de sites.

Ainsi le patrimoine immatériel doit être conçu comme le cadre plus large à l'intérieur duquel le patrimoine matériel trouve sa forme et son sens. C'est l'outil crucial qui permet aux communautés et aux sociétés d'établir les archives de leurs relations entre **valeurs culturelles et biens culturels précieux**. Si le patrimoine culturel peut être envisagé comme un mode majeur de circulation des aspirations humaines, le patrimoine matériel en dessine la forme physique mais le patrimoine immatériel en est le moteur et le mécanisme de conduite. Vus ainsi, les patrimoines matériel et immatériel entretiennent une relation créative et dynamique, au sein de laquelle chacun entraîne l'autre au cours du temps dans la définition de la richesse culturelle commune de l'humanité. Il y a là une base véritable pour l'établissement d'industries culturelles qui contribuent à la diversité durable. Les industries culturelles peuvent parfois être dangereuses, livrant des populations locales à la consommation globale, détournant des valeurs culturelles en spectacles pour touristes, transformant des produits culturels en marchandises sans considération pour la dignité de leurs producteurs. Mais si nous encourageons ces industries culturelles qui approfondissent les relations entre valeurs culturelles et biens

culturels précieux, nous pouvons aider des communautés locales à entrer dans l'économie mondiale sans qu'ils doivent y sacrifier leur dignité ou leur créativité. Le **développement**, aux yeux de l'UNESCO, est un moyen de promouvoir la relation entre le bien-être matériel et spirituel en soulignant leur réciprocité plutôt que leur simple complémentarité. De nombreux experts seraient d'accord pour dire que le bilan du développement au cours des cinquante dernières années n'a pas été uniformément positif. Certains experts diraient que la raison en est que le développement lui-même a été bien trop exclusivement défini en termes matériels – par exemple, nombre de barrages, d'usines, de maisons, quantité de nourriture et d'eau – bien qu'il s'agisse de biens indéniablement vitaux. Ce que nous pouvons appeler le développement immatériel (qui comprend des questions d'autonomisation, de participation, de transparence, de partage et de responsabilité) n'est que récemment entré dans le discours du développement.

En insistant sur la création d'un nouveau dialogue entre le développement matériel et immatériel, l'UNESCO peut injecter ses vues sur le patrimoine culturel (en particulier quant au principe d'indivisibilité) dans les débats globaux sur le développement durable.

Tout comme le patrimoine matériel n'acquiert du sens et de la lisibilité qu'à travers les outils du patrimoine immatériel, le développement matériel ne prend une forme que grâce à une saine utilisation des outils du développement immatériel.

Le **développement immatériel** peut être défini comme cet ensemble de capacités qui permet à des groupes, à des communautés et à des nations de définir leurs scénarios d'avenir d'une manière intégrée, en mettant en avant des valeurs comme la participation, la transparence et la responsabilité. Le développement immatériel, ainsi défini, est le lien crucial entre la diversité culturelle et le développement durable. La diversité culturelle enrichit le vivier des représentations qui assurent la médiation entre des passés pertinents et des futurs désirables. La force de cette médiation fournit la liaison avec la durabilité, parce que le principal obstacle à la durabilité a toujours été le divorce entre les visions du développement matériel et du développement immatériel.



IV. DIVERSIFIER LE DEVELOPPEMENT

La diversité culturelle est plus que le fait de la différence culturelle. C'est une valeur qui reconnaît que les différences dans les sociétés humaines sont les composantes de systèmes et de relations. La diversité culturelle est la valeur par laquelle les différences sont en relation mutuelle et en soutien réciproque. Allons plus loin : la diversité culturelle comme valeur exprime et implique d'autres valeurs, plus fondamentales encore, que sont la créativité, la dignité et le sens de la communauté. L'UNESCO accorde une valeur non négociable à la diversité culturelle en raison de sa relation profonde avec cette constellation de valeurs. Et sans celles-ci, aucune vision du développement ne peut s'inscrire dans la durée, car elle ne reposera pas sur l'engagement moral des acteurs et des sujets du développement, qui appartiennent à des communautés culturelles particulières.

Il est aujourd'hui largement reconnu qu'une homologie existe entre la biodiversité et la diversité culturelle. Mais cette compréhension intuitive n'a pas fait l'objet d'une systématisation sous la forme d'un cadre conceptuel complet permettant de mettre en relation ces deux formes de diversité au sein d'une vision plus large du développement durable. Pour construire un tel cadre, il faut que nous nous posions les questions fondamentales suivantes :

1. Comment la diversité peut-elle se joindre à la lutte contre la pauvreté ?

Puisque les êtres humains appartiennent à l'univers du vivant mais sont souvent en position de déterminer l'avenir de celui-ci, ils ont l'obligation spéciale de garantir le maintien d'un équilibre approprié entre la santé environnementale (en particulier la biodiversité) et le développement équitable. A une époque où les marchés et leur logique semblent dominer les relations à l'échelle du globe, les préoccupations environnementales, les préoccupations du marché et les préoccupations du développement semblent être en tension permanente les unes contre les autres. Dans de nombreuses parties du monde, un fossé de plus en plus profond se creuse entre les valeurs environnementales, qui sont considérées comme des valeurs de la classe moyenne sinon de l'élite, et les besoins des populations pauvres en matière de logement, de nourriture et d'emploi. Par exemple, les efforts de l'Inde pour préserver un environnement soigneusement régulé le long de la Côte Ouest se heurtent aux contestations de groupes urbains pauvres qui cherchent désespérément des espaces pour construire des habitations solides.

2. Quel est le bénéfice de visions diversifiées du développement ?

La diversité culturelle est le lien crucial entre les dimensions matérielle et immatérielle du développe-

ment. Le développement matériel peut être évalué en termes de santé humaine, de capacités économiques, de flux de marchandises et de garanties physiques quant à la sécurité et à la productivité. Le développement immatériel réside dans l'esprit de participation, l'enthousiasme de l'autonomisation, les joies de la reconnaissance et le bonheur de l'aspiration. Bien que ces marques immatérielles du développement puissent paraître évidentes, elles ont été trop souvent négligées, entraînant des faillites massives dans l'effort mondial pour développer des économies alternatives et transférer des technologies de survie.

La diversité culturelle fournit le lien essentiel entre ces deux dimensions critiques du développement, en elles-mêmes fondamentalement indivisibles, en garantissant le maintien de multiples visions du bien-vivre, et une large palette de connexions concrètes entre les représentations morales et matérielles du bien-être. De nombreux projets de développement ont échoué parce qu'ils n'ont pas réussi à établir une relation convaincante entre ces dimensions, ou parce qu'ils ont essayé d'imposer une vision unique de l'amélioration humaine et du bien-être matériel. En raison du fait qu'elle constitue un foyer créatif de visions du bien-vivre, et qu'elle constitue ainsi une source naturelle de motivation et d'engagement, la diversité culturelle est bien plus qu'une valeur décorative. C'est une ressource inépuisable de renforcement des liens entre valeurs culturelles et bien-être matériel.

3. Comment des cosmologies peuvent-elles co-exister avec les marchés ?

Les principaux arguments en faveur de l'importance de la biodiversité sont fondés sur le constat que la terre ne possède pas de capacité infinie de régénérescence et que les stocks globaux dépendent de la préservation de la biodiversité et des soins qui lui sont prodigués, à tous les niveaux de l'échelle environnementale. Bien que de nombreux facteurs anciens aient contribué à la dégradation environnementale de la planète et de l'atmosphère, la tendance récente à l'escalade en matière de puissance des technologies extractives, d'intégration efficace des marchés à l'échelle mondiale, d'organisation rentable des formes de commerce, a généralement troqué la productivité à long terme et l'équité des échanges contre les profits à court terme de populations spécifiques.

Il existe aussi une tendance pour certaines cultures et sociétés à sortir gagnantes de l'histoire longue des changements technologiques, et pour d'autres à en sortir affaiblies ou marginalisées. Les populations autochtones de multiples régions du monde se sont montrés de brillants mandataires de la biodiversité de leur pro-

pre environnement. Les populations autochtones ont également développé des cosmologies complexes où l'interdépendance de l'homme et de la nature apparaît comme une valeur fondamentale, où l'équilibre et l'harmonie ont été privilégiés par rapport à la croissance et à l'innovation.

4. Comment faire vivre à long terme la diversité et la créativité ?

Notre époque de globalisation pose des défis communs tant à la biodiversité et à la diversité culturelle, qu'à la relation spéciale qu'elles entretiennent. L'autonomie croissante des processus de marché (combinée à des technologies de plus en plus puissantes) fait encourir des risques imprévus à la biodiversité et à la sécurité environnementale. En même temps, la globalisation dans ses aspects culturels les plus soumis aux lois du marché menace d'éroder et de diminuer des formes culturelles plus localisées et historiquement plus vulnérables, aussi bien au sein de chaque société qu'entre elles.

Au cours de la période qui a suivi la naissance de l'UNESCO, et plus spécialement depuis l'essor rapide des marchés globaux, des flux économiques transfrontaliers et des interdépendances technologiques (phénomènes que nous évoquons souvent sous le terme de globalisation), nous en sommes venus à comprendre que la diversité culturelle est fondamentalement liée à des questions de droit, d'éthique et de liberté. Les forces du consumérisme global sont telles que de nombreuses sociétés éprouvent beaucoup de peine à

maintenir leur dignité culturelle, tandis que s'engouffrent, venus de sources extérieures, des produits, des slogans et des images flamboyantes, de richesse et de modernité. Les marchés financiers mondiaux exercent une pression constante sur les gouvernements nationaux pour qu'ils sacrifient leurs priorités culturelles en faveur de tendances compétitives globales. Le tourisme devenant une source vitale de revenus pour beaucoup de pays pauvres, de nombreuses cultures vivantes sont contraintes de se reconfigurer en autant de Disneylands pour l'amusement des visiteurs au lieu d'explorer leurs propres formes de créativité culturelle. Enfin, comme les immigrés, les réfugiés et d'autres étrangers en viennent à être vus comme des menaces pour la stabilité économique, une tendance croissante consiste à diaboliser les minorités culturelles et à substituer, souvent de manière violente, la pureté ethnique à la diversité culturelle.

Ce rétrécissement de l'espace dévolu à la créativité culturelle, à la dignité et à l'innovation comporte également des conséquences dangereuses pour la biodiversité. Dans les deux cas, un attachement aveugle et monothéiste aux principes du marché entraîne la marginalisation des valeurs transhistoriques. La diversité culturelle et la biodiversité sont chacune des valeurs du et pour le long terme. Et la diversité culturelle garantit l'éventail le plus ouvert de visions du bien-vivre, au sein duquel les relations à la nature peuvent également être variées, spécifiques, locales et autonomes.

V. UN PLAN POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

En concentrant une partie importante de sa mission pour le prochain millénaire sur la **diversité durable**, l'UNESCO peut offrir une nouvelle stratégie globale intégrant diversité culturelle, développement durable et patrimoine culturel (à la fois matériel et immatériel).

Pour développer pleinement cette mission, il s'agit de mettre au point un agenda précis, une série de priorités concrètes de politique et de prévision, un ensemble de mécanismes pratiques pour exécuter ces plans et une procédure d'évaluation pour tirer les leçons des succès et des échecs de cette entreprise. Un plan d'action aussi détaillé exige un haut niveau de consensus au sein de l'UNESCO, entre ses Etats membres et ses partenaires des Nations Unies, afin de garantir l'échelle des ressources qu'il nécessitera.


En nous attelant à cette tâche, nous devons : **évaluer** la capacité juridique et fiscale des états à entreprendre un tel exercice ; **identifier** les principales organisations de la société civile qui pourraient être partenaires dans

un tel effort (musées, institutions académiques, médias, associations de professionnels de la culture, institutions philanthropiques, etc.) ; **déterminer** les principales voies par lesquelles les processus politiques démocratiques sont directement capitalisés par la diversité durable, en renforçant une prise de conscience publique autour d'une corrélation positive entre bien-être matériel et patrimoine immatériel.

Pour accomplir ces tâches, nous devons envisager les stratégies suivantes :

■ **UNE NOUVELLE STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE.** Il s'agit d'établir des **équipes spéciales** sur la diversité durable afin de dégager, **au niveau national**, des mécanismes qui soient adaptés aux objectifs décrits plus haut. Ces équipes spéciales doivent être financées de manière appropriée et mandatées de façon à pouvoir évaluer la faisabilité juridique, identifier des partenaires et sensibiliser l'opinion publique en matière de développement durable. Ces équipes spéciales doivent





être conçues sous forme de partenariats créatifs entre l'état et la société civile, et non comme autant de lieux de débats académiques ou de procédures administratives. Leur tâche consiste à produire, en un temps donné, un texte de politique nationale détaillée en matière de diversité durable, compatible avec les accords de coopération internationale à l'âge de la globalisation. Cette tâche peut être définie comme une stratégie institutionnelle.

■ **UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE COMMUNICATION.** Il s'agit de créer de nouveaux **mécanismes de débat public**, de formation d'opinion, de prise de conscience qui puissent mettre en lumière les liens entre politiques culturelles nationales et internationales en matière de diversité durable. Une possibilité est de créer, au sein de chaque Etat membre, un **Forum national sur la diversité durable**. Ce mécanisme, qui doit accorder une attention spéciale aux médias et aux espaces publics de formation de l'opinion déjà existants (qui constitue ce que l'on appelle l'espace public national), aura pour responsabilité particulière d'identifier et de renforcer le consensus sur la synergie entre les défis nationaux et globaux relatifs à la diversité durable. Cette tâche

peut être définie en termes de stratégie de communication.

■ **UNE NOUVELLE STRATEGIE POLITIQUE.** Il s'agit de constituer des liens explicites entre les organisations consacrées à la culture (à la fois dans et en dehors de l'état), les organisations consacrées à la diversité culturelle (que l'on trouve principalement dans la société civile) et les organisations consacrées au développement durable (que l'on trouve également dans et en dehors de l'état, dans les ONG, les mouvements sociaux, les organisations volontaires, etc.). Une façon concrète d'entreprendre ce processus de construction institutionnelle consiste à s'appuyer sur des Observatoires de la diversité culturelle, reliés entre eux au sein d'un Réseau Global des Observatoires de la Diversité Culturelle (RGODC) établis par l'UNESCO. L'objectif principal de ce maillage serait de créer une nouvelle **écologie institutionnelle** destinée à faire en sorte que les priorités de la diversité durable contribuent à l'enrichissement à la fois de la diversité culturelle et du développement. Cette tâche peut être identifiée comme une stratégie politique.

VI. VERS UNE CULTURE DE LA DURABILITÉ

Nous avons une occasion historique de défendre plus vigoureusement la cause de l'indivisibilité de la culture et du développement. La culture est plus qu'un joyau sur la couronne du développement. Puisque la diversité culturelle est le facteur qui porte à leur puissance maximale les capacités d'aspiration, de mémoire et d'autonomisation, il faut également voir dans la culture un moteur du développement. Dans cette perspective, qui place le développement immatériel au centre de la scène, la durabilité est liée à la diversité des visions et des aspirations culturelles.

L'engagement global en faveur de la diversité culturelle et des attentes internationales d'un développement durable doivent joindre leurs forces, comme des stratégies solidaires et complémentaires. Si cette double stratégie, fondée sur la reconnaissance de l'indivisibilité de la culture et du développement, peut constituer la base d'un nouveau consensus, alors la globalisation peut être pensée dans l'intérêt de la dignité et de l'équité, et non simplement abandonnée aux mains d'un marché débridé.

Diversité culturelle : Une boîte à idées

PARTAGER DES IDÉES

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle s'accompagne d'un Plan d'action pour la mise en œuvre des douze principes adoptés par les 188 États membres à la trente-et-unième session de la Conférence générale de novembre 2001. Ce plan comprend 20 groupes d'objectifs à long terme appelés *lignes d'action essentielles* pour maintenir, renforcer, enrichir – voire, dans de nombreux cas, réintroduire – la diversité culturelle dans la société, sur les plans local, national et international.

Dans la mesure où, à ce stade, elles se limitent encore à des propositions très générales, ces lignes d'action pourraient n'être perçues que comme de généreuses déclarations de bonnes intentions. Leur mise en œuvre concrète repose sur des propositions pratiques, puisées à des sources aussi diversifiées que possible. Des propositions relatives à chacune des lignes d'action ont été collectées auprès de sources internes et externes à l'UNESCO pour constituer une « boîte à idées » d'une centaine de propositions qui, espérons-le, en généreront de nouvelles. La « boîte » est en effet loin d'être complète, et certaines de ses « idées » peuvent s'avérer superflues ou mal dimensionnées pour la tâche à accomplir.

Mais cela ne fait rien à ce stade. L'important est qu'elle mette à disposition de ses utilisateurs – des ministres de gouvernement aux bibliothécaires et aux éducateurs de rue – une gamme de propositions pour la mise en œuvre du Plan d'action à leur propre échelon, et qu'elle leur permette d'émettre des suggestions relatives à leur propre domaine d'activité.

Certaines de ces propositions ont déjà trouvé leur application concrète sur le terrain, comme part d'un programme de l'UNESCO, par exemple. Et si d'autres propositions donnent parfois l'impression de viser la lune, rappelons-nous que l'époque n'est pas si éloignée où la pensée que des êtres humains puissent un jour y parvenir réellement, semblait relever de la rêverie chimérique.

En attendant, chaque utilisateur de cette « boîte à idées » est invité à contribuer à l'enrichir en envoyant ses suggestions de mise en œuvre relative à une ou plusieurs lignes d'action à www.unesco.org/culture.

En les couplant avec d'autres bases de données – Villes pour la Paix (www2.unesco.org:5910/vpp), le Réseau international sur la politique culturelle (www.incp-ripc.org) ou le Réseau international pour la diversité culturelle (www.incd.net) – nous verrons rapidement émerger une architecture globale de sources d'informations relatives aux objectifs de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le monde est peut-être en train de rétrécir, mais les possibilités qu'il offre sont en expansion constante.



1. Approfondir le débat international sur les questions relatives à la diversité culturelle, en particulier celles qui ont trait à ses liens avec le développement et à son impact sur la formulation des politiques, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale ; avancer notamment la réflexion concernant l'opportunité d'un instrument juridique international sur la diversité culturelle.

Définir la diversité culturelle n'est certes pas une tâche facile et appelle un vaste débat dans les sphères politiques, universitaires et culturelles. Au cœur de cette notion réside le concept de culture qui n'a lui-même jamais été facile à définir, mais qui a fait ses preuves en tant que source de pensée créatrice.

Les amoureux occidentaux des belles lettres ont longtemps défendu une approche restrictive de la culture s'appliquant essentiellement au niveau le plus élevé du patrimoine d'une société : littérature, peinture, architecture et arts vivants traditionnels (théâtre, danse, opéra, etc.), qu'il fallait protéger tout en le diffusant auprès du grand public. C'est dans cette perspective que furent créés les ministères de la culture européens dans la deuxième moitié du siècle dernier.

Les chercheurs en sciences sociales ont progressivement étendu le champ sémantique du terme vers une conception de la culture comme un processus d'« incorporation » : les règles du comportement social et les modes de relation avec les autres et avec le monde étant lentement assimilés par chacun des membres d'une société donnée. Gregory Bateson et Margaret Mead, deux des plus célèbres anthropologues du ^{xx}e siècle, alors qu'ils menaient une recherche sur l'île de Bali, se demandèrent comment un bébé pouvait devenir Balinais à travers la nourriture, le jeu, le sommeil, la marche, etc. La culture en vint à être conçue comme la matrice fondamentale de la vie en société.

L'UNESCO a conservé la définition « arts et lettres » traditionnelle de la culture jusqu'au début des années 1980. En 1982, la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982) a marqué une rupture importante, en osant fondre la culture dans un cadre anthropologique. Ce qui a conduit à l'émergence de la définition qui est largement admise aujourd'hui : « [...] la culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels, et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social, et [...] englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (Préambule à la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle).

La diversité culturelle est actuellement en cours de définition dans des termes aussi ambitieux que « source d'échanges, d'innovation et de créativité [...] pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant » (Article 1 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle). Sa relation avec le développement est exprimée avec force : « [...] elle est une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante » (Article 3 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle).

Par ailleurs, il y a maintenant la volonté de donner une assise légale à cette notion qui doit constituer un des domaines des sciences juridiques et, de là, déclencher un

débat sur « l'opportunité d'un texte normatif international sur la diversité culturelle ». C'est là une proposition très audacieuse, clairement dans l'esprit des efforts pionniers de la fin des années 1940 pour asseoir les droits de l'homme sur les bases légales d'obligations internationales.

Ce débat est crucial. Des idées peuvent émerger de discussions dans trois sphères : politique, universitaire et parmi les spécialistes.



Les parlements, comme espaces publics des débats

Le parlement national est la principale arène de débat dans tout pays démocratique. Pourquoi ne pas encourager les parlements des États membres à examiner les questions liées à la diversité culturelle, en particulier celles relatives à l'opportunité d'un texte normatif international ? La coopération entre l'UNESCO et l'Union Interparlementaire (IPU) pourrait préparer les débats, et les experts juridiques pourraient conseiller leurs parlements respectifs. Des débats nationaux pourraient ouvrir la voie à des discussions internationales sur une base culturelle entrecroisée.

Rédiger des conventions

Les discussions internationales tournant autour de l'opportunité d'un texte normatif international sur la diversité culturelle promettent d'être intenses. Des brouillons de conventions sur la diversité culturelle circulent d'ores et déjà. L'ONG *Réseau international pour la diversité culturelle* (RIDC), par exemple, a publié un document de travail qui met l'accent sur les biens et les services culturels. Les autres OIG qui ont adopté des déclarations sur la diversité culturelle – le Conseil de l'Europe, le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) et l'Organisation internationale de la Francophonie – sont également susceptibles de produire des idées pour des prototypes de textes normatifs.

Recherches universitaires de haut niveau

Des idées neuves sur la question pourraient être provoquées par des mesures d'incitation des doctorants en droit. Pourquoi ne pas proposer des bourses d'études pour encourager la pensée créatrice sur un nouveau texte normatif, notamment sur la question difficile des systèmes de complaisance ? Ce qui est en jeu, au-delà des questions qui leur sont posées, c'est la vocation scientifique à long terme de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Il a fallu le travail de plus d'une génération d'universitaires avant que la Déclaration des droits de l'homme trouve sa place dans les programmes d'enseignements et de recherches des écoles et autres facultés de Droit autour du globe.

Travail en collaboration des OIG et ONG

En qualité d'agence des Nations Unies mandatée pour assurer la préservation et la promotion de la féconde diversité des cultures, l'UNESCO pourrait appeler un groupe d'experts de divers pays et domaines, à travailler exclusivement à la conception d'un texte normatif qui prenne en compte la réflexion actuelle sur le sujet. Une des questions particulièrement importante qu'il faudra poser d'emblée concerne la manière d'impliquer les acteurs du développement. Une enquête doit avant tout être menée pour démontrer la relation entre diversité culturelle et développement. Quelle preuve y a-t-il des impacts négatifs d'un défaut de prise en considération de la diversité culturelle ? Quelles valeurs ou quels bienfaits supplémentaires le développement a-t-il à gagner de la prise en compte de la diversité culturelle ?



2. Progresser dans la définition des principes, des normes et des pratiques, tant au niveau national qu'international, ainsi que des moyens de sensibilisation et des formes de coopération les plus propices à la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle.

Comme le suggère l'introduction à la Ligne d'action 1, la définition même des termes clés relatifs à des questions aussi délicates que la diversité culturelle et les droits culturels est un processus très sophistiqué. Nous nous servons tous de mots et, si ces mots sont approximatifs ou mal définis, ils peuvent être profondément nocifs.

La diversité culturelle ne se résume pas à un assemblage de différences culturelles, linguistiques, etc. C'est une attitude anticipative qui doit être promue en termes de principes, de normes et de pratiques.

Si l'on considère la diversité culturelle passivement, comme un simple patchwork de couleurs, alors elle déperira lentement, comme par dilution de ses couleurs entre elles. Mais si on la conçoit comme un processus actif qui nécessite d'être entretenu, alors elle prospérera en déployant tout l'éventail des couleurs de son spectre.

Mais les définitions et les images ne suffisent pas. Des exemples de meilleures pratiques sont également nécessaires, ainsi que la conception de nouveaux instruments pour les recueillir, les encadrer et les diffuser à travers le monde. Ce qui est demandé ici, c'est la constitution d'un Réseau d'observatoires de la diversité culturelle œuvrant avec les structures existantes afin de capitaliser les multiples expériences de diversité culturelle dans des contextes aussi variés que possible.



Un réseau global d'observatoires de la diversité culturelle

Un projet clé serait la création d'observatoires de la diversité culturelle interconnectés à un réseau global coordonné par l'UNESCO.

Un réseau global d'observatoires de la diversité culturelle fonderait une nouvelle écologie institutionnelle visant à inscrire indivisiblement les priorités d'une diversité durable dans l'enrichissement de la diversité culturelle et du développement. Travaillant en étroite relation avec les universités, les centres de recherche, les consortiums, les ONG et les organismes gouvernementaux, ces observatoires seraient mandatés par l'UNESCO et d'autres OIG, pour analyser l'impact culturel de la globalisation. Ils pourraient établir les meilleures pratiques en termes de diversité culturelle, mettre en place des systèmes de surveillance, et soutenir des projets pilotes sur le terrain. Le réseau global d'observatoires de la diversité culturelle agirait comme le système circulatoire de la Déclaration.

S'adresser aux spécialistes et aux acteurs culturels

Afin d'assurer une cohérence d'ensemble, un groupe d'experts internationaux réunis sous les auspices de l'UNESCO pourrait inviter les acteurs culturels à participer à cette entreprise, et offrir ainsi une tribune au plus grand nombre de voix possibles. Ce groupe d'experts devrait agir comme un comité de pilotage international, contrôler les observatoires, et traiter de questions aussi complexes que : diversité culturelle et droits de l'homme ; diversité culturelle et nouvelles technologies ; diversité culturelle et globalisation du marché, en soulignant les interactions qui lient diversité culturelle, sécurité internationale et dialogue ; droits culturels et biens culturels. En d'autres termes, ce comité de pilotage international devrait proposer des mesures pour empêcher une perte culturelle globale et pour étayer l'importance de relations interculturelles positives comme pierre angulaire de la paix internationale.

S'adresser aux jeunes générations

Comment présenter la Déclaration dans une langue qui soit compréhensible aux enfants et aux adolescents ? En d'autres termes, les nombreuses langues dans lesquelles elle est traduite ne devraient-elles pas inclure également des langages pré-adultes ? Le jargon diplomatique des OIG est déjà trop souvent hors de la portée des adultes.

S'adresser aux publics avertis

Les publics instruits sont les champions « naturels » de la Déclaration, tant qu'on leur fournit des définitions claires. Un dictionnaire encyclopédique et critique de la diversité culturelle serait utile à la fois aux chercheurs travaillant dans ce domaine et aux nombreuses personnes qui sont plus que disposées à promouvoir la diversité culturelle.



3. Favoriser l'échange des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel, en vue de faciliter, dans des sociétés diversifiées, l'intégration et la participation de personnes et de groupes venant d'horizons culturels variés.

Il n'est pas toujours facile de démontrer les bienfaits de la diversité culturelle à partir du constat de l'importance des emprunts respectifs des cultures, de l'intensification des échanges entre elles, et des interactions entre leurs différences. Une approche différente doit être trouvée pour parler ou écrire sur la diversité culturelle et/ou ethnique. Celle-ci est souvent présentée – ou tout au moins sous-entendue – comme un mal nécessaire ou une contrainte qui réclame des aménagements et à laquelle les gouvernements doivent s'attaquer du mieux qu'ils peuvent.

Cependant, chaque fois qu'on décrit la diversité comme un phénomène positif, un facteur d'enrichissement ou de développement, le langage employé tend à être nébuleux, et aucun exemple concret ni illustration ne sont fournis. Les arguments favorables sont minés par cette omission importante. Des démonstrations et des illustrations sont donc nécessaires pour prouver que la diversité culturelle est une source d'enrichissement pour la société, qui puise dans un large spectre de visions du monde, d'éclairages, d'idéologies et d'expressions de créativité, offrant à tous les citoyens des modes de vie individuels et collectifs variés. En d'autres termes, la diversité offre de nouvelles capacités, aptitudes et opportunités.

Il est grand temps de passer de la célébration de la diversité à la construction du pluralisme. Le pluralisme ne se résume pas à reconnaître symboliquement la pluralité d'un monde d'objets et de concepts. Tout aussi important est le rôle dynamique que doivent jouer, malgré toutes leurs allégeances, les individus dans les efforts pour construire une société cohérente et interdépendante. « Vivre ensemble » place tous les citoyens sur un pied d'égalité tout en respectant les différences de chacun : l'égalité est vitale pour échanger, se comprendre et travailler côte à côte ; les différences culturelles sont particulièrement nécessaires parce qu'elles sont le *sine qua non* qui stimule et révèle à chacun son propre caractère unique. Avec, en toile de fond, une multitude de conflits et de tensions ethniques et culturelles à travers le monde, nous devons, sans perdre de temps, nous efforcer de créer une image positive du pluralisme culturel et de désamorcer les tensions par des mesures régulatrices et stabilisatrices dans le contexte de nos communautés multiculturelles *de facto*.

« Journée mondiale de la diversité culturelle ». Malgré la prolifération des journées, semaines, mois, années d'anniversaire ou de célébrations, il reste peut-être une place pour une « Journée mondiale de la diversité culturelle ». Elle pourrait être de nature festive dans les écoles, donner matière à réflexion dans les universités ou simplement promouvoir une atmosphère amicale partout ailleurs. Les partenaires de l'UNESCO pourraient inclure des ONG, des fondations ou des municipalités. Ce pourrait être l'occasion pour de nombreux secteurs de la société civile de renforcer leurs réseaux, d'échanger les meilleures pratiques, et d'élaborer des programmes communs.



Les médiateurs culturels de l'UNESCO

Les échanges face à face sont sans doute le moyen le plus efficace de partager les meilleures pratiques. Pourquoi ne pas envisager la création d'un groupe de « médiateurs culturels » de l'UNESCO qui, à l'instar des Ambassadeurs de la Paix et des Ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO pourraient faciliter les échanges des meilleures pratiques dans le domaine du pluralisme culturel ? Ces médiateurs culturels seraient des travailleurs sociaux et des organisateurs de terrain – des gens qui vivent la diversité culturelle au quotidien mais qui ont rarement la chance de l'expérimenter dans un autre milieu – plutôt que des professionnels des médias, des universitaires ou des dirigeants politiques. Leurs missions de partage des meilleures pratiques pourraient prendre des formes diverses, comme des visites de villes multiculturelles en étroite relation avec les écoles et les associations de quartier. Ils feraient part de leur propre expérience, collecteraient des expériences différentes et contribueraient à les faire circuler. Les médiateurs culturels pourraient également agir en tant que géographes culturels, qui dresseraient progressivement des cartes de la diversité culturelle dans les différentes régions du monde. Dans de nombreux cas, les observatoires de la diversité culturelle (cf. Ligne d'Action 2) pourraient les aider à préparer leurs missions.

Vers un « Prix Unesco Villes pour la diversité culturelle »

Les responsables politiques locaux pourraient être invités à devenir partenaires de la promotion de la diversité culturelle à travers la création d'un « Prix UNESCO Villes pour la diversité culturelle ». Comme le « Prix UNESCO Villes pour la paix », il pourrait servir à constituer une base de données permanente sur les bonnes pratiques urbaines, et contribuerait au partage des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pluralisme culturel.

Manifestations et rencontres comme mode d'échange

Des manifestations spécifiquement destinées à promouvoir l'échange de connaissances liées à la diversité culturelle devraient être systématiquement encouragées, par des parrainages de l'UNESCO par exemple. Qu'il s'agisse de rencontres intellectuelles, comme la Conférence Euro-Arabe pour le dialogue des cultures, ou d'événements sportifs comme les Jeux olympiques ou la Coupe du Monde de football, toutes ces manifestations contribuent au renforcement du pluralisme culturel et à la tolérance. La combinaison d'une participation intellectuelle et physique pourrait être obtenue à travers des manifestations comme les « Olympiades culturelles » qui enrichiront les Jeux olympiques d'Athènes en 2004, ou de rassemblements comme le Forum universel des cultures qui se tiendra à Barcelone en 2004.

L'espace public comme phare des bonnes pratiques

Le partage de l'information se met également en place dans les lieux particulièrement propices (marchés, musées, etc.) et dans des manifestations comme les festivals ou les conférences. De nombreux lieux et manifestations pourraient être structurés de façon à refléter la connaissance et les bonnes pratiques relatives au pluralisme culturel. Les musées, par exemple, ont radicalement changé ces dernières années. Ils ne sont plus désormais de simples entrepôts du passé, mais des miroirs de notre temps et des explorateurs de notre futur. Ils sont nombreux à proposer des manifestations ou des expositions liées à la diversité culturelle, comme le cycle « Un monde fait de tous les mondes » au Parc de la Villette, à Paris. Même les musées d'Art peuvent faciliter l'inclusion et la participation de personnes ou de groupes d'origines culturelles différentes. Le nouveau musée d'art contemporain *Ars Aevi* de Sarajevo en est un exemple. En 1992, durant le siège de Sarajevo, un groupe d'intellectuels s'est rassemblé sous la bannière « la Création contre la Destruction ». Aujourd'hui le musée, riche des donations faites par des artistes contemporains, accueille des étudiants, des intellectuels et des acteurs culturels de toutes les différentes communautés de la ville. L'art dépasse assurément les frontières ethniques.

Les femmes, gardiennes de la paix. Comme exemple de meilleures pratiques à partager, regardons le rôle tenu par des femmes vivant dans des zones de conflit. On a pu observer dans de nombreuses régions tendues du monde que la culture masculine appelle à la riposte violente qui mène à la spirale du conflit sans fin. On a également pu observer que, dans de nombreux cas, des femmes se regroupaient pour appeler leurs hommes à « arrêter ». (Cf. le « Mouvement de l'unité pour la paix » d'Apartado en Colombie.) Les femmes agissent comme des « gardiennes de la paix » dans ce qu'on pourrait appeler un « système de surveillance et de prévention des conflits ». Cette approche de la prévention des conflits pourrait être encouragée en conférant un statut spécial aux femmes qui mènent de telles actions protestataires. Elles incarnent une « culture de paix » qui doit être distinguée et imitée à travers le monde.



4. Avancer dans la compréhension et la clarification du contenu des droits culturels, en tant que partie intégrante des droits de l'homme.

Les États participants à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, Autriche, 14-25 juin 1993) ont reconnu à l'unanimité que tous les droits de l'homme – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – étaient universels, indivisibles, interdépendants, intercorrélés, et d'une égale importance. En dépit de cette affirmation clairement exprimée, les droits de l'homme ont continué d'être considérés par un grand nombre d'États comme de simples déclarations dénuées d'obligations légales. Bien plus, les droits culturels n'ont pas été codifiés dans le droit international des droits de l'homme de façon aussi détaillée que les autres. Pour plusieurs raisons (politiques, idéologiques, économiques, etc.) les progrès dans la mise en œuvre des droits culturels ont été plus lents que dans le cas des droits civils et politiques. La situation est cependant en train de changer.

Les années récentes ont vu progresser la compréhension du fait que la pleine application des droits culturels est indispensable à la paix et la sécurité. La sauvegarde de la diversité culturelle est inséparablement liée à la préservation de la précieuse identité culturelle des nations ou ethnies, des minorités linguistiques et religieuses et des peuples autochtones; elle est aussi cruciale pour un libre développement de la personnalité humaine. Pour ces raisons, une plus ample clarification du contenu et de la portée des droits culturels et le progrès de leur légitimité marqueront des pas décisifs dans les tentatives pour en assurer la mise en œuvre effective.



Un groupe restreint de chercheurs

Les droits culturels sont indissociables des droits de l'homme. Le contexte local des droits culturels les rend parfois incompatibles avec la perspective universelle sous-jacente à la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est là le défi des droits culturels auquel s'attaquent actuellement de nombreux chercheurs à travers le monde.

Il existe assurément une demande au sein de la communauté scientifique pour des recherches de haut niveau sur la diversité culturelle en relation avec les droits de l'homme et les droits culturels. L'UNESCO n'ignore pas ce besoin, et projette d'encourager la recherche visant à clarifier le contenu des droits de l'homme, en particulier économiques, sociaux et culturels, en vue de contribuer au progrès de leur codification, de créer des dispositifs renforcés pour leur protection et d'assurer leur légitimité.

Un groupe restreint de chercheurs devrait être réuni au plus tôt sous les auspices de l'UNESCO et de la Commission pour les droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies pour rédiger un document récapitulant les définitions des termes clés relatifs à l'écologie intellectuelle des droits culturels.

Conférences et publications

Les chercheurs de haut niveau dans ce domaine devraient être réunis en une conférence au sommet pour dresser un état des connaissances acquises et élaborer un plan de recherches à long terme dans des domaines particuliers comme les rapports entre diversité culturelle et droits culturels. La réunion pourrait se tenir une fois tous les quatre ans. Des ouvrages s'adressant aux spécialistes et au grand public devraient être publiés.

Un cadre audacieux de recherches interdisciplinaires

Comme il a été mentionné plus haut (Ligne d'action 1), des discussions sur l'opportunité d'un texte normatif international demanderont la coopération des diverses OIG impliquées dans la défense et l'illustration de la diversité culturelle. La question devrait être posée de l'opportunité d'un nouveau texte normatif pour les droits culturels, alors qu'il en existe déjà plusieurs qui sont mal compris ou maltraités. La protection actuelle et ses lacunes doivent être sérieusement examinées, notamment la difficulté à admettre l'égalité des droits culturels et des droits sociaux ou économiques. Les progrès dans la compréhension et la clarification du contenu des droits culturels requièrent les efforts conjoints de toutes les parties impliquées, qu'il s'agisse des institutions internationales, des instituts de recherche, ou des universitaires. Les organismes de la société civile travaillant sur les questions de droit ont beaucoup à apporter au débat. Une attention particulière sera accordée à une approche interdisciplinaire des droits culturels – une question trop sérieuse pour être laissée aux experts juridiques. Une telle approche interdisciplinaire s'ingéniera à éviter un point de vue « occidentalocentrique ». Des partenariats de recherche Nord/Sud seront mis en place pour empêcher une « universalisation » sommaire des postulats occidentaux.



5. Sauvegarder le patrimoine linguistique de l'humanité et soutenir l'expression, la création, et la diffusion dans le plus grand nombre possible de langues.

À l'aube du ^{xxi}e siècle, le monde est marqué par une globalisation toujours croissante et la déperdition des connaissances et des métiers locaux. Alors qu'elles favorisent l'accès à l'information dans tous les domaines de l'activité humaine, les nouvelles technologies de l'information et de communication (NTCI) peuvent devenir une menace pour la diversité culturelle et conduire à une marginalisation accrue et à l'exclusion des groupes les moins favorisés. Cela peut se produire dans les cas où l'information est uniquement disponible dans quelques langues parmi les plus largement parlées, et inexistante ou très rare dans les centaines d'autres langues du monde. Il est, par conséquent, très important de soutenir la création et la diffusion de contenus dans la plus grande variété de langues, à la fois comme un moyen de préserver et de transmettre les connaissances locales, et pour assurer l'accès des diverses strates de la société au patrimoine et à l'information globaux.

De plus, il faut impérativement agir pour sauvegarder les langues les plus menacées (on estime qu'environ la moitié des 6 000 langues parlées dans le monde disparaîtra ou sera sur le point de disparaître d'ici la fin du siècle). Documentation et réhabilitation sont deux processus étroitement liés qui ne peuvent pleinement réussir que par les efforts conjoints des communautés locales, des linguistes et des ONG spécialisées, des autorités locales et nationales, et des organisations internationales.



Enregistrements et cartographies

Pendant de nombreuses années, les langues en voie de disparition ont été au centre de l'attention des linguistes et des anthropologues qui en ont enregistré les derniers témoignages et ont développé des systèmes d'écriture et des grammaires. Les efforts d'Edward Sapir et de ses étudiants avant la Seconde Guerre mondiale pour « sauver » de nombreuses langues autochtones d'Amérique constituent de ce point de vue un paradigme. Une telle approche académique n'est cependant plus suffisante. Les tentatives pour dresser une carte des langues menacées, comme l'Atlas des langues en danger de disparition de l'UNESCO, demeurent indispensables. Mais des approches anticipatives sont nécessaires. De nouvelles relations, de nouveaux partenariats et de nouvelles méthodes sont cruciaux parce que le patrimoine linguistique de l'humanité se rétrécit beaucoup plus rapidement aujourd'hui.

Nouvelles relations avec les personnes parlant des langues autochtones

De nouvelles relations doivent se développer avec les personnes parlant des langues autochtones. On ne peut pas les regarder plus longtemps comme les derniers gardiens d'un mystérieux dépôt – une relation certes respectueuse, mais mal équilibrée. Ces personnes sont les membres actifs d'une communauté linguistique vivant dans le monde contemporain, juste comme tout le monde. Un pas raisonnable vers un rééquilibrage de la balance pourrait être de lancer un projet qui permette, plutôt que de projeter les films dans des langues internationales, de les doubler ou de les sous-titrer dans des langues autochtones.

Une telle entreprise serait très coûteuse : des opérations de parrainage avec le secteur privé devraient être recherchées pour alléger ces coûts (cf. Ligne d'action 20).

Nouveaux partenariats

De nouveaux partenariats sont à développer avec le secteur privé et le secteur semi-public : les ONG spécialisées dans la défense des langues autochtones (par exemple *Terra Lingua*). Lorsqu'il s'agit de publier des livres dans des langues autochtones, un très grand nombre de partenariats sont nécessaires. Des initiatives comme le Réseau des Éditeurs Africains ou le projet SAPKAWI (des auteurs et illustrateurs africains en faveur de l'accès des jeunes lecteurs africains à la connaissance scientifique) doivent être rénovées et développées à plus grande échelle.

Nouvelles méthodes

De nouvelles méthodes sont nécessaires pour pouvoir continuer malgré l'érosion accélérée des langues. Des systèmes d'archivage numérique et des studios de montage devraient être installés dans les Centres communautaires multimédias (CMC) financés par l'UNESCO, pour que les personnes parlant une langue autochtone puissent facilement enregistrer leurs souvenirs, écouter des enregistrements et ajouter leurs commentaires si elles le désirent. L'utilisation des technologies numériques devrait être beaucoup plus systématique. Des outils multilingues sont à développer, notamment du matériel d'enseignement et des outils interactifs en ligne pour la formation à l'orthographe pour les langues non écrites.

Nouveaux efforts pour promouvoir la traduction

Le développement de la traduction est une dimension essentielle de la promotion de la diversité linguistique. Elle passe par un vaste effort d'information sur les traductions existantes mais aussi par les possibilités de promouvoir de nouvelles voies notamment pour soutenir la publication d'ouvrages. Les nouvelles technologies de l'information doivent être mises à profit dans cette perspective. Une coopération régulière des États et des instances professionnelles est nécessaire au succès de telles initiatives.

Nouvelles voies de promotion des langues menacées

De nouvelles voies doivent enfin être trouvées pour célébrer la « sagesse des langues ». Pourquoi ne pas envisager d'utiliser une langue en voie de disparition rapide comme langue phare d'une grande manifestation internationale. Juste pour dire aux participants que des langues tout aussi sophistiquées que les leurs seront prochainement sourdes et muettes.



6. Encourager la diversité linguistique – dans le respect de la langue maternelle – à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du plurilinguisme dès le plus jeune âge.

Les langues sont utilisées dans le système éducatif comme moyens de transmission des connaissances. Elles sont aussi enseignées en tant que matière. Les stratégies d'éducation multilingue réclament des enseignements dans et de plusieurs langues. Pour une approche du pluralisme linguistique vraiment orientée vers la diversité, les programmes doivent – dès les premières années de la scolarité, afin de capitaliser sur l'extraordinaire capacité des enfants à apprendre des langues – approvisionner l'éventail des langues maternelles parlées sur le territoire, et introduire les autres langues nécessaires au progrès de la communication aux plans national et international. Une telle approche réconciliera le besoin de préservation de l'identité culturelle et ceux de communication et de participation.

Former les jeunes enfants et les écoliers dans des langues différentes est un défi psycholinguistique et politique. Mais il ne fait aucun doute que la diversité linguistique est une dimension nécessaire de la diversité culturelle. Les nouvelles générations doivent disposer d'un outillage linguistique qui leur permette de circuler d'un monde à un autre, et d'étendre ainsi leur compétence critique et réflexive. Plusieurs voies peuvent être proposées pour encourager une telle maîtrise.



Échanger, héberger, immerger

L'immersion est encore le meilleur moyen d'apprendre une langue. Des échanges d'écoliers, d'étudiants, d'enseignants et de professeurs doivent être encouragés en collaboration avec les agences de coopération et les ONG spécialisées. Quand les écoliers et les étudiants sont encore jeunes, les écoles de pays différents ou au moins de régimes linguistiques différents pourraient échanger des classes entières. Plus tard dans le processus éducatif, des immersions individuelles pourraient être mises en place avec l'aide financière d'un programme de bourses d'études parrainé par l'UNESCO. L'importance des structures d'hébergement est essentielle quand il s'agit d'envoyer des collégiens à l'étranger. Les Clubs et Associations de l'UNESCO pourraient jouer ici un rôle nouveau.

Acquérir une expérience du monde

Pour les étudiants, les structures institutionnelles suffiront. Les programmes Erasmus/Socrate de l'Union européenne (un semestre à l'étranger) n'ont peut-être pas été conçus pour l'enseignement des langues, mais peuvent être considérés comme des expériences à creuser. La plupart des étudiants retournent dans leur pays avec une vision élargie de l'Europe. Ils n'ont en général pas tellement appris, en termes linguistiques et académiques, mais ils ont parfois mûri de façon spectaculaire, gagné une autonomie, une assurance, un esprit critique et un appétit pour les voyages et les séjours à l'étranger. C'est un avantage crucial : une expérience du monde est à long terme aussi importante qu'une compétence linguistique. Tous les États membres devraient soutenir financièrement le principe d'« une année à l'étranger » au cours des études supérieures.

Nouvelles perspectives pour la recherche linguistique

Alors que les politiques de l'éducation concernant la diversité linguistique font l'objet de discussions, on parle très peu de la recherche sur l'acquisition de la langue. Un essor devrait être donné à la recherche internationale sur la linguistique pédagogique, la communication interculturelle, l'enseignement des langues étrangères, etc. Des protocoles de coopération parrainés par l'UNESCO, entre laboratoires du Nord et du Sud, devraient être fortement encouragés.



7. Susciter, à travers l'éducation, une prise de conscience de la valeur positive de la diversité culturelle et améliorer à cet effet tant la formulation des programmes scolaires que la formation des enseignants.

Le système éducatif avec l'accompagnement d'une pédagogie informelle doit prendre en compte au plus tôt les perceptions et les expressions de la diversité culturelle en vue de répondre aux nouveaux défis de nos sociétés, de plus en plus plurielles. Cela implique un bouleversement des *curricula* et des méthodes d'enseignement, de formation et de communication dans la quasi totalité des systèmes éducatifs ayant été conçus sur une base favorisant la construction d'une identité nationale fondée sur celle d'un groupe dominant. L'ensemble du dispositif éducatif (formation des enseignants, *curricula* et manuels scolaires, méthodes et supports pédagogiques) doit être repensé dans une perspective élargie, en faisant place aux apports essentiels de la diversité culturelle, plus particulièrement pris en exemple, au sein de la région et des pays concernés.

Parallèlement, les communications écrite, audiovisuelle et électronique doivent être des moyens de sensibilisation et de mobilisation au service d'une même cause, relayant ainsi auprès d'un large public un message positif sur les aspects bénéfiques de la diversité culturelle. De même, les musées, les bibliothèques et les centres culturels, dans leurs nouvelles missions, doivent promouvoir les expressions et les acteurs de la diversité culturelle afin d'exposer et de rendre accessibles au plus grand nombre les richesses de cette diversité.

L'éducation ne se limite pas à l'enfance ni à l'école. Quand on parle d'éducation des adultes ou du rôle des médias et des musées, on fait référence à un processus dont l'étendue et la durée sont confondues avec le cours même de la vie. Quand on traite de l'éducation scolaire, on devrait toujours garder à l'esprit qu'elle n'est qu'un des aspects d'un processus d'éducation plus large. L'apprentissage de la langue est crucial dans l'éducation scolaire, particulièrement lorsqu'on le considère comme un point d'entrée dans une culture (cf. Ligne d'action 6). Mais ce n'est qu'une des diverses voies qui contribuent à faire prendre conscience de la valeur bénéfique de la diversité culturelle dans l'éducation. D'autres stratégies doivent être déployées, surtout dans le contexte d'une éducation formelle qui dure souvent plus de vingt ans.



Réviser les manuels

L'incorporation de la diversité culturelle dans le processus éducatif peut dépendre d'une amélioration des manuels visant à en faire disparaître les stéréotypes négatifs et les images déformées des « autres ». À cet égard, le Guide pour l'analyse et la révision des manuels scolaires de l'UNESCO a joué un rôle très utile. Mais on peut faire plus. L'éducation n'est pas qu'une affaire de manuels : c'est une façon d'être en relation avec le monde transmise aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes par leurs « autres significatifs », d'abord et avant tout les enseignants avec lesquels ils développent une relation quotidienne sur une période de plus de vingt ans.

Réorganiser les programmes

L'élaboration des programmes peut être un outil très important de promotion de la diversité culturelle. Une tâche à long terme attend quasiment tous les ministères de l'Éducation du monde : comment utiliser la diversité culturelle comme plate-forme pour la révision des programmes à tous les niveaux de l'éducation ? L'UNESCO pourrait jouer un rôle moteur dans le recensement des expériences réussies, la création de banques de données, l'organisation de réseaux d'échanges et de partage (séminaires, ateliers et conférences) et la publication de lignes directrices et de guides. Inutile de dire que toute la philosophie de ces programmes réorganisés sera très différente de l'approche livresque traditionnelle. Incorporer la diversité culturelle ne consiste pas à introduire des petites doses de connaissances préemballées. C'est une attitude qu'on adopte ou pas. Les enseignants et les responsables de l'éducation seront confrontés au défi d'une redéfinition de leur rôle dans l'éducation et la société.

L'école comme expérience quotidienne de vie internationale

Les enseignants doivent poursuivre leur formation continue avec une attention accrue portée à la diversité culturelle. Les programmes d'échanges d'enseignants devraient être encouragés. Mais une sensibilisation aux différences culturelles et à leurs opportunités peut déjà être obtenue par une simple recomposition de leurs classes selon une répartition multilingue et multiculturelle qui considère les échanges entre les élèves comme une expérience de vie internationale quotidienne. La diversité culturelle peut alors devenir comme une seconde nature. On ne devrait pas se limiter à l'école primaire ou secondaire. Les universités et autres établissements de l'enseignement supérieur sont généralement internationaux dans leurs composantes – cependant, les bienfaits de cette diversité culturelle disponible sont encore trop souvent très peu exploités. Ceci peut avoir un rapport avec la formation des enseignants : bien que souvent formés à l'étranger, ils intègrent peu leur vision élargie dans leur enseignement. Une formation culturelle spécifique devrait être conçue et appliquée à tous les enseignants supérieurs, quelle que soit leur spécialité.

Former des enseignants interculturels

L'éducation des enseignants est donc cruciale. Les futurs enseignants devraient être formés dans la perspective de la diversité culturelle : ils devraient non seulement apprendre une langue étrangère, mais également passer une année à l'étranger. Ils devraient être initiés non seulement à l'anthropologie sociale et culturelle, mais également aux pratiques ethnographiques, en plus de leurs recherches sur le terrain en vue de l'obtention de leur diplôme ou de leur thèse.

Éducation musicale

Les efforts pour promouvoir la diversité culturelle par l'éducation peuvent aussi s'appuyer sur les formes musicales ou artistiques. Il y a beaucoup à apprendre des projets actuels « Many Musics/ Multi-Musiques » lancés par le Conseil international de la musique (www.unesco.org/imc).

Regroupement des centres culturels à Paris

Il existe des centres culturels étrangers dans de nombreuses grandes villes autour du monde. À Paris, ils ont récemment décidé de joindre leurs forces et de monter une « Semaine des Cultures étrangères », une série d'expositions, lectures, réunions, concerts et conférences, etc., en octobre 2002. Les centres culturels constituent une « force multilatérale de culture » qui renforce la richesse et la vigueur de la diversité culturelle urbaine contemporaine.



8. Incorporer dans le processus éducatif, en tant que besoin, des approches pédagogiques traditionnelles afin de préserver et d'optimiser des méthodes culturellement appropriées pour la communication et la transmission du savoir.

Les approches pédagogiques traditionnelles sont peut-être trop facilement écartées au profit de formes « modernes » d'enseignement, en raison, par exemple, de la lourdeur avec laquelle elles sont supposées privilégier l'apprentissage par cœur au détriment d'une compréhension approfondie des contenus.

Il faut dire que la frontière entre enseignements traditionnel et moderne est plutôt arbitraire. Les technologies peuvent changer sans modifier pour autant les processus en jeu. L'enseignement traditionnel, par exemple, peut s'appuyer sur des images et des sons, des analogies et des métaphores, des modes sensibles et des stratégies d'acquisition des connaissances tout à fait « modernes ».

L'incorporation des méthodes d'enseignement traditionnelles dans le processus éducatif peut de plus offrir le « meilleur de deux mondes ». Quand l'apprenti observe le maître afin de reproduire ses gestes (jouer d'un instrument de musique, exécuter un pas de danse, ou polir une pièce de bois), l'apprentissage traditionnel par essais/erreurs en situation peut être complété par un enseignement vidéo moderne à la maison.

Il existe des cas où le support vidéo est inadapté et où seul un apprentissage par la pratique indirecte sera culturellement approprié (ex. : apprendre comment entrer en transe). De telles méthodes de transmission des connaissances doivent être conservées, non seulement sous forme d'archives, mais aussi en pratique. Dans certaines circonstances, il faudra être attentif à protéger les méthodes d'apprentissage traditionnelles contre une application naïve et excessive des pédagogies modernes susceptibles de conférer à leurs adeptes un prestige facile.



Quand les personnes sont des « trésors vivants » uniques

Les formes traditionnelles d'apprentissage sont souvent utilisées pour transmettre « le patrimoine culturel oral et immatériel » d'une société : connaissances artistiques, scientifiques, religieuses, par exemple. Ce sont les formes de connaissances les plus fragiles, car elles reposent sur les capacités physiques et intellectuelles d'un nombre restreint de personnes. Leur préservation peut impliquer soit leur collecte et leur archivage – elles risquent toutefois de n'être bientôt plus que connaissances mortes, sans personne pour en expliquer l'usage à la génération suivante – soit leur maintien sous leur forme vivante et leur transmission à la génération suivante. C'est là que le projet « Trésors humains vivants » de l'UNESCO devrait se développer, dans le cadre du Plan d'action de sa Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Quand des artistes, des artisans et autres « bibliothèques vivantes » gagnent une reconnaissance officielle, un soin meilleur peut être apporté à assurer le transfert à d'autres de leurs savoir-faire, techniques et métiers.

Quand les personnes sont des ressources à partager

Un tel système pourrait être étendu aux personnes dont les connaissances ne sont pas aussi rares ou inhabituelles, mais qu'il est toujours utile de transmettre aux jeunes générations. Ces « personnes ressources de l'UNESCO » pourraient être invitées à partager leurs connaissances (quel que soit le domaine) avec le public des écoles, collèges, universités, ateliers, entreprises privées, etc. On a souvent remarqué que les personnes âgées, particulièrement dans le monde occidental, sont mises à l'écart, comme du « bois mort ». Mais ces personnes désirent souvent continuer de jouer un rôle actif dans la société – en allant raconter des histoires aux enfants dans les hôpitaux, en faisant faire des exercices complémentaires d'écriture aux débutants, le soir dans les écoles, etc. Le programme « Personnes ressources de l'UNESCO » et d'autres similaires, en association avec des ONG comme Help Age International, par exemple, pourraient s'appuyer sur ces travailleurs bénévoles pour aider à préserver la grande chaîne du bien-être social.

Former les « trésors vivants » à la prise de parole

Il peut y avoir des cas où les porteurs de la connaissance ne savent pas exactement ce qu'ils font lorsqu'ils jouent, créent ou agissent. Et ils sont incapables de l'expliquer avec des mots. Leur connaissance est tellement corporelle qu'il leur est difficile sinon impossible d'en traduire les gestes en mots. La transmission de cette connaissance « incorporée » aux futures générations peut être problématique. Des spécialistes pourraient intervenir, avec le soutien de l'UNESCO et de ses États membres, pour former les détenteurs d'un patrimoine par trop immatériel à le traduire en paroles. Après avoir filmé l'ensemble du processus et l'avoir visionné avec les acteurs autant de fois que nécessaire, ces spécialistes pourraient travailler avec eux à sa traduction écrite, et les « trésors humains » pourraient être progressivement formés à exprimer verbalement leurs connaissances. Dans certains cas, des directives pourraient être rédigées pour les futurs praticiens. En un sens, ce serait la pédagogie moderne qui créerait la pédagogie traditionnelle. De telles approches expérimentales ne devraient cependant être encouragées que lorsqu'elles sont culturellement appropriées.

Travailler avec les #Khomani San du Sud du Kalahari. En coopération avec l'UNESCO, le South African San Institute (SASI) a travaillé pendant cinq ans avec les #Khomani San du Sud du Kalahari pour réaliser un inventaire de leurs ressources culturelles, renforcer la cohésion communautaire, et former des jeunes à des métiers traditionnels aussi bien que contemporains. Les jeunes San analysent les liens entre leur histoire, le système de connaissances autochtones des anciens et les exigences de l'économie actuelle. A travers l'usage de diverses techniques et méthodes de recherche (cartographie culturelle), les anciens et les jeunes de la communauté s'autonomisent au moyen de leurs propres ressources culturelles. La communauté a ainsi pu réunir vingt anciens parlant la langue N|u, la dernière langue du groupe !Ui que l'on croyait éteinte depuis plus de trente ans.

Des avancées ont déjà été faites pour convertir les résultats de l'inventaire des ressources et de la cartographie culturelle en outils de gestion et de formation. Le travail de cartographie culturelle est également utilisé pour former des négociateurs San chargés d'établir des accords de coopération ou d'association et des relations de travail avec le Parc national. Leur connaissance des plantes est recueillie pour réaliser un livre et une exposition didactique sur l'ethnobotanique destinée aux écoles. La communauté a, en outre, spécifié que les terres devaient être des lieux d'éducation et de culture fondées sur la communauté. Les mères aimeraient emmener les enfants dans ces régions pour leur apprendre à identifier et à récolter des plantes. Les hommes voudraient apprendre aux plus jeunes à traquer et à chasser. Ces aptitudes seraient diffusées dans la communauté et pourraient être reliées à l'enseignement de la lecture, et de l'écriture et du calcul.



9. Encourager l'« alphabétisation numérique » et accroître la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui doivent être considérées aussi bien comme des disciplines d'enseignement que comme des outils pédagogiques susceptibles de renforcer l'efficacité des services éducatifs.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) offrent une opportunité d'étendre la portée de l'enseignement et de l'apprentissage en brisant les contraintes spatiales et temporelles traditionnelles et celles des systèmes éducatifs actuels. Les NTIC offrent de plus en plus d'occasions d'apprendre en dehors des systèmes d'éducation formelle.

Mais au fur et à mesure que s'accroît la demande d'éducation et que se diversifie l'offre, on peut observer un accroissement des disparités en termes d'accessibilité, de coût et de qualité. La privatisation accélérée des biens et des services éducatifs, en partie poussée par les possibilités et l'impact des NTIC, lance un défi entièrement nouveau. Les NTIC doivent être promues en tant qu'outils innovants d'une éducation renouvelée. Leur potentiel en tant que nouveaux mécanismes de distribution permettant une augmentation des ressources et de la qualité de l'éducation doit être reconnu. L'« alphabétisation numérique » doit aussi être regardée comme une aptitude élémentaire pour jouer un rôle dans les sociétés de l'information.

Les NTIC sont des leviers puissants pour atteindre les « Objectifs du millénaire » des Nations Unies en matière d'éducation » et plus généralement les objectifs du programme « Éducation pour tous » de l'UNESCO. Les NTIC devraient être utilisées en direction des exclus, pour améliorer la qualité des contenus, accroître et mettre à niveau les compétences des enseignants et mieux gérer les systèmes et ressources de l'éducation.



Des partenariats pour une double alphabétisation

L'alphabétisation numérique suppose un double effort : assurer des infrastructures et des services adéquats, et former les individus à les utiliser et à en bénéficier dans leur vie quotidienne.

Pour mettre à disposition les ressources nécessaires, l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) propose un partenariat public-privé, où l'État reconnaît les NTIC comme instruments indispensables à intégrer dans leurs stratégies nationales de développement, et où les entreprises voient dans les préoccupations technologiques une opportunité pour le développement des affaires.

Ainsi les NTIC peuvent-elles contribuer au développement national, tout en bénéficiant de l'apport du secteur privé. L'UNESCO propose de focaliser ces efforts tout particulièrement dans le domaine de l'éducation, secteur qui s'avère toujours fondamental pour développer les capacités humaines et qui doit, par conséquent, se trouver au cœur de toute stratégie d'information technologique. Concrètement, il s'agirait d'encourager les gouvernements mais aussi les entreprises à doter les écoles d'ordinateurs en nombre suffisant et à assurer leur maintenance. Idéalement, tout enfant en cours de scolarisation devrait être alphabétisé selon un double registre : classique et numérique.

Un programme ambitieux « Une famille/un ordinateur »

Les NTIC peuvent changer la manière dont leurs utilisateurs voient, comprennent et s'adaptent à l'évolution du monde en leur permettant de penser « mieux » ou d'une façon plus prospective. Elles s'avèrent ainsi, outre des outils indispensables au développement durable, des instruments

importants pour la promotion de la diversité culturelle. Il est donc important que, non seulement les institutions puissent en profiter, mais également que tous les individus aient un accès égal aux réseaux d'information. Cependant, si les coûts liés à l'accès à des ordinateurs deviennent de plus en plus accessibles, la difficulté de se connecter aux grands flux d'information empêche de profiter des potentialités créées. Le problème de la « connectivity » est ainsi parmi les plus importants facteurs à l'origine de la fracture numérique.

L'UNESCO devrait proposer de monter dans les pays en voie de développement et en transition, avec l'appui des États membres et des décideurs politiques, des institutions scolaires et éducatives, un programme de connexion des familles sur l'internet. Ce programme pourrait s'appeler « Une famille/ un ordinateur ». L'objectif serait de doter toute famille d'un ordinateur, prioritairement réservé à des usages pédagogiques et culturels. Un kit d'initiation à ces usages serait offert sous différents supports.

Un kit de formation aux NTIC

Le projet d'un kit de formation multimédia aux NTIC ayant des objectifs de formation orientés vers les questions de développement vient d'être lancé à l'initiative de l'UNESCO et de la Fondation Rockefeller. Ce kit consistera en un ensemble d'outils en libre accès (logiciels libres) disponibles en ligne, en format papier et sur CD-Rom. L'UNESCO souhaite poursuivre les initiatives de ce type et encourager tout autre type d'initiative ayant comme objectif le développement et la mise en œuvre de programmes d'initiation à l'informatique, notamment des jeunes, et le soutien à la création « d'info-structures » et d'outils de formation à distance aux NTIC.

Un réseau des chaires UNESCO pour développer la dimension éducative des NTIC

Un puissant réseau de Chaires UNESCO consacrées aux nouvelles technologies pourrait aider à favoriser la prise en compte de la dimension éducative et culturelle des NTIC et à encourager le dialogue entre les différents acteurs de l'éducation en vue de définir des politiques d'éducation valorisant les nouvelles technologies comme outils pédagogiques et disciplines d'enseignement. En particulier, ce réseau devrait sensibiliser l'opinion publique, les experts et les décideurs aux méthodes les plus appropriées de définition, de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, des stratégies, des programmes et des projets éducatifs.

Il serait aussi souhaitable de renforcer le réseau ORBICOM, afin qu'il devienne un partenaire actif du réseau des Chaires UNESCO consacrées aux NTIC. Ce réseau mondial de Chaires en Communication, créé en 1994 à l'initiative de l'UNESCO et de l'Université du Québec à Montréal, vise à élargir le cadre des échanges et de la coopération entre universitaires, professionnels et industriels, à l'échelle nationale et internationale.



10. Promouvoir la diversité linguistique dans l'espace numérique et encourager l'accès universel, à travers les réseaux mondiaux, à toutes les informations qui relèvent du domaine public.

L'Internet et les NTIC offrent une large variété de modes de distribution pour une énorme diversité de contenus et de services, vitale pour le développement. Cependant, la plupart des contenus, aussi bien que les systèmes d'exploitation, les logiciels et autres infrastructures qui pilotent l'Internet, ont été développés dans des langues « prédominantes », rendant ainsi ces contenus inaccessibles aux personnes ne parlant pas ces langues. Le manque de normes et d'outils développés pour des langues « non prédominantes » fait qu'il est extrêmement difficile pour les utilisateurs de ces langues de créer des contenus en ligne et/ou de les partager avec d'autres utilisateurs.

Un certain nombre de mesures ont été lancées pour s'attaquer à ce problème qui menace les objectifs de l'UNESCO en matière d'information pour tous et de préservation de la diversité culturelle et linguistique. Elles incluent la promotion d'une réforme des politiques et des actions aux échelons international, régional et national nécessaire pour encourager le développement de sociétés multilingues, la protection des langues menacées, la reconnaissance de la richesse des connaissances contenues dans toutes les langues, l'importance de la langue dans le processus identitaire et la nécessité absolue de sauvegarder et de valoriser cette expression du patrimoine humain.

Des projets et recherches pilotes devraient être lancés pour développer les outils en ligne appropriés (ex. : logiciels de messagerie électronique et navigateurs multilingues, dictionnaires en ligne et lexiques, logiciels de traduction automatique, etc.) qui permettront à tous les peuples d'accéder aux contenus en ligne, indépendamment de la langue.

Enfin, le soutien au développement des capacités humaines aidera à fournir des structures durables qui permettront à tous les peuples de participer à la société de l'information et, ainsi, de préserver leurs identités uniques.



Définir le domaine public

Promouvoir une langue censée être « universelle » (l'anglais) n'est pas forcément la meilleure voie pour encourager l'accès à « toute information relevant du domaine public ». Il faut d'abord considérer ce qu'on entend par « domaine public ». Le domaine public s'inscrit dans un contexte culturel, de sorte que quand on veut accéder à toute la richesse de son contenu, la diversité linguistique constitue une nécessité plutôt qu'un luxe. Il est nécessaire de mener une réflexion de fond sur la question du « domaine public » avant d'offrir des solutions trop simplificatrices.

Des webmestres multilingues

Trop de sites web créatifs deviennent rapidement obsolètes parce que leur webmestre est incapable de faire face au flux d'information à gérer. Les sites les plus importants (de langue anglaise) dominent donc le cyberspace. Il serait judicieux de lancer des programmes de formation des webmestres, peut-être à travers les Centres communautaires multimédias (CMC) (Ligne d'Action 12). Des sessions courtes et intensives pourraient proposer non seulement un conseil technique, mais aussi des cours de recyclage linguistique. Des petites gouttes d'eau valent mieux que la sécheresse totale.

Des universités virtuelles multilingues

L'enseignement supérieur est de plus en plus présent dans le cyberspace. Mais parce qu'ils s'adressent surtout au plus large public (en fait, au plus gros marché), les cours d'Universités privées sont trop souvent proposés exclusivement en langue anglaise. Les États membres devraient fortement encourager leurs universités publiques présentes sur l'Internet à penser dans des termes conformes à leur mission publique : « la connaissance pour tous » doit rester leur mot d'ordre. Dans un effort parallèle à celui de la bibliothèque virtuelle des classiques de la littérature mondiale, les réseaux universitaires pourraient offrir des cours spécifiques dans des langues « non prédominantes » et développer des portails multilingues pour en faciliter l'accessibilité.

Des sites web multilingues

L'accès à l'information par le réseau global pourrait être facilité par des sites multilingues. Malgré le coût de développement et de maintenance élevé de tels sites, il existe un espoir que des outils en ligne tels que des logiciels de messagerie et des navigateurs multilingues soient bientôt accessibles gratuitement. Ici encore, les CMC pourraient jouer un rôle important en formant les personnes ressources nécessaires à la maîtrise des technologies et des langues.

Initiative B@bel. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs projets pilotes sont lancés en vue de promouvoir la diversité linguistique dans le cyberspace et de là un accès équitable au réseau global et au contenu relevant du domaine public ; pour atteindre cet objectif, plusieurs solutions techniques sont développées afin de répondre aux besoins de la base multilingue des utilisateurs d'Internet.

L'actuel manque de logiciels permettant un échange facile de données multilingues fait barrage à l'échange et au développement de l'information. Ainsi le cas peut se présenter où des bases de données sont incapables de partager l'information. L'UNESCO a développé un logiciel de création de bases de données – CDS/ISIS – actuellement utilisé par plus de 20000 organisations gouvernementales, universitaires, et de la société civile dans près de 150 pays. Ce logiciel est disponible et utilisable en 17 langues. Dans le cadre du programme de développement de l'Initiative Babel, les capacités de ce logiciel sont étendues pour le rendre pratiquement utilisable dans toutes les langues existantes et fournir un outil vraiment universel et multilingue. L'Observatoire de la société de l'information de l'UNESCO offre des informations sur plusieurs outils en ligne et ressources multilingues. Celles-ci sont constamment actualisées et enrichies.

D'autres projets en cours de discussion incluent le développement de lexiques et de dictionnaires multilingues pour faciliter l'échange de l'information et le développement de contenus locaux, un soutien aux initiatives pour le développement des écritures locales, et la mise en œuvre d'outils en ligne de traduction automatique multilingues non binaires. Sont également envisagés à moyen terme le développement d'un navigateur Internet et de logiciels de messagerie multilingues, ainsi que d'outils interactifs pour l'enseignement des langues.

En même temps, l'importance du développement des capacités humaines est prise en compte et diverses formations pour les jeunes sont développées dans le cadre du programme Infoyouth. Elles vont de l'utilisation de logiciels comme les produits Microsoft Office pour le développement et la conception en ligne à l'utilisation des NTIC dans l'élaboration de solutions adaptées localement aux problèmes de pauvreté.



11. Lutter contre la fracture numérique – en étroite coopération avec les institutions compétentes du système des Nations Unies – en favorisant l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, en les aidant à maîtriser les technologies de l'information et en facilitant à la fois la circulation numérique des produits culturels endogènes et l'accès de ces pays aux ressources numériques d'ordre éducatif, culturel et scientifique, disponibles à l'échelle mondiale.

L'émergence d'une société de l'information fait naître de grands espoirs mais doit faire face aux disparités extrêmes de l'accessibilité qui existent aussi bien entre pays industrialisés et en voie de développement, qu'au sein des sociétés. Cette fracture numérique est l'un des plus importants défis auxquels est confrontée la communauté internationale. Elle accentue les disparités dans le développement, excluant des groupes et des pays entiers du bénéfice de l'information et de la connaissance. Ce qui donne naissance à des situations paradoxales où ceux qui en ont le plus grand besoin – les groupes défavorisés, les communautés rurales, les populations non alphabétisées, voire des pays entiers – n'ont pas accès aux outils qui leur permettraient de devenir membres à part entière de la société de l'information.

En soi, le développement des réseaux et des applications des NTIC ne fournira pas la base des sociétés de l'information. Alors que la reproduction et la diffusion de l'information peut être rapide et relativement bon marché, la production et la diffusion des connaissances, à cause de ses éléments cognitifs intrinsèques complexes, est un processus beaucoup plus compliqué et coûteux.

En bref, l'information ne suffit pas. Même pas l'information pour tous. Pour que les opportunités créées par les NTIC et les progrès scientifique et technologique soient pleinement exploités en vue d'un développement mondial fondé sur l'autonomisation et la croissance économique, la société de l'information doit être structurée de manière à évoluer vers des sociétés de la connaissance qui respectent pleinement la diversité des cultures et des identités, ainsi que l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits humains. Par delà la société de l'information, c'est cet objectif que visent les efforts de l'UNESCO.



Relier les lieux publics au réseau

Pour assurer une plus grande accessibilité aux divers utilisateurs potentiels, des équipements devraient être installés dans les lieux publics comme les gares, les bureaux de poste, et les halls des bâtiments administratifs. Les partenaires de ces opérations menées sous les auspices de l'UNESCO, devraient inclure les administrations hôtes, les entreprises informatiques et les ministères de l'éducation.

Un rôle nouveau pour les CMC

Les Centres communautaires multimédias (CMC) renforcent encore les opportunités de réduction de la fracture numérique, depuis qu'un grand nombre d'entre eux est pleinement équipé en installations de télécentres (cf. Ligne d'Action 12). Le nouveau réseau de Centres de Médias indépendants (IMC), qui sera peut-être bientôt associé aux activités de l'UNESCO, pourra contribuer à l'accessibilité à l'information.

Travailler avec les artistes numériques

Une initiative de l'UNESCO, le projet « Digi-Arts » vise à encourager le développement des arts numériques et électroniques par des échanges entre les artistes Nord/Sud, les étudiants et les chercheurs. C'est une excellente manière d'insister sur le fait que le cyberspace ne s'adresse pas uniquement aux dévoreurs d'information et aux consommateurs d'éducation ; il peut également accueillir les créateurs et leurs partisans. Le chemin parfois insupportablement long et tortueux que les artistes sont parfois contraints d'emprunter pour obtenir quelque reconnaissance sur le marché traditionnel pourrait disparaître grâce à la distribution mondiale et instantanée offerte par le cyberspace.

Des cybercafés en plus grand nombre

Comme il a été suggéré plus haut (Ligne d'Action 9), le développement des cybercafés à travers le monde est encouragé comme moyen d'une plus grande accessibilité des jeunes au cyberspace. Les cybercafés ont proliféré de façon spectaculaire dans beaucoup de pays en voie de développement. Un tel processus a besoin d'être encouragé et guidé pour que les cybercafés restent aussi accessibles qu'ils l'étaient au temps des pionniers. De ce point de vue, le développement éducatif des cybercafés devrait fournir une tribune pour le dialogue entre les secteurs public et privé (cf. Ligne d'Action 20).

Promouvoir une vision alternative

L'UNESCO est déterminée à jouer un rôle important au prochain Sommet mondial sur la société de l'information (Genève et Tunis). Grâce aux données produites par l'Observatoire de la société de l'information, l'Organisation projette d'offrir une alternative à la vision ardemment défendue par certains de ses partisans selon laquelle les NTIC sont des outils d'égalisation sociale instantanée et d'éducation non discriminante. Les NTIC ont vraiment ce potentiel, mais leur réalité est différente pour beaucoup de nations. L'UNESCO a l'intention de marcher en tête sur cette voie à la fois critique et prometteuse.



12. Stimuler la production, la sauvegarde et la diffusion de contenus diversifiés dans les médias et les réseaux mondiaux d'information et, à cette fin, promouvoir le rôle des services publics de radiodiffusion et de télévision pour le développement de productions audiovisuelles de qualité, en particulier en favorisant la mise en place de mécanismes coopératifs susceptibles d'en faciliter la diffusion.

À l'heure où les technologies de l'information et de la communication transforment en profondeur les habitudes et les comportements de millions d'individus sur la planète, il est urgent et indispensable de prendre conscience des schémas culturels dominants que les technologies et réseaux véhiculent et de promouvoir des contenus et des usages diversifiés afin de garantir la diversité culturelle indispensable au développement et à la créativité.

Les incidences de l'Internet tout comme celles de la radio, la télévision et des autres médias, vont bien au-delà des fonctionnalités premières de ces outils. Ce sont les perceptions même des identités et le lien social entre les personnes et entre les cultures qui se voient transformés. Dès lors, il est essentiel que les responsables publics et privés de ces médias et réseaux prennent la mesure de leurs responsabilités, notamment, en privilégiant la qualité des contenus, en défendant l'esprit des services publics et en développant les mécanismes de coopération permettant à toutes les parties prenantes de tirer le meilleur bénéfice.



Un réseau puissant de médias alternatifs

Pour renforcer l'autonomie des personnes dont l'accessibilité aux médias est très limitée, l'UNESCO soutient les Centres communautaires multimédias (CMC) à travers le monde. Les CMC combinent des stations de radio et des programmes en langues locales avec des installations communautaires de télécentres disposant d'ordinateurs avec accès à l'Internet, de téléphones, de télécopieurs et de photocopieurs. Un CMC est une porte offerte aux membres actifs de la société de l'information et permet même aux villages les plus reculés de communiquer et d'échanger des informations avec le reste du monde, d'aider les démunis à améliorer leurs propres vies et d'encourager une plus grande responsabilité dans les affaires publiques. Les CMC ont leur rôle à jouer dans les efforts pour réduire la fracture numérique (Lignes d'Action 8 et 11).

De nouveaux Centres de médias indépendants (IMC) expérimentaux sont actuellement testés, notamment en Inde. Ils visent également une participation de base avec l'aide d'étudiants et devraient être encouragés, peut-être par des parrainages de l'UNESCO. L'intégration des CMC et des IMC devrait servir à construire un réseau puissant de médias alternatifs aptes à contribuer à la dissémination d'informations diversifiées.

Une nouvelle génération de professionnels des médias

Les centres de médias qui fonctionnent uniquement sur la base du bénévolat, aussi déterminé et compétent soit-il, sont tôt ou tard voués à l'échec. Au moins quelques professionnels sont nécessaires pour assurer leur viabilité à long terme. Les professionnels des médias doivent être formés par des écoles de journalisme, de radio et de télévision de qualité. Il y a un besoin urgent de telles écoles dans de nombreux pays en voie de développement, particulièrement en Afrique. Le réseau ORBICOM (Chaires en communication de l'UNESCO) pourrait inscrire dans ses objectifs prioritaires des efforts pour aider à réorganiser un nombre choisi d'écoles de journalisme, peut-être en partenariat avec des médias de qualité des différents continents.

De nouveaux horizons pour les journalistes

Des échanges de journalistes de radios et de télévisions publiques, de projets de programmation ou d'édition existent déjà au sein des régions linguistiques européennes. Ils pourraient être étendus à l'ensemble du monde sous les auspices de l'UNESCO. Ils renforceraient une attitude ouverte et informée parmi les journalistes de différentes origines. Des séminaires réguliers pourraient se tenir dans diverses écoles de journalisme pour partager les meilleures pratiques avec les futures générations suivantes.

Écrans sans frontière. Screen Without Frontiers (SWF) est une base de données mondiale fournissant des programmes de télévision libres de droits ou à des tarifs spéciaux aux chaînes publiques des pays en voie de développement. En agissant ainsi, SWF aide à rééquilibrer l'échange Nord/Sud de l'information, de façon à ce que les pays en voie de développement puissent devenir producteurs et diffuseurs d'information plutôt que simples consommateurs de produits et services émanant du monde industrialisé.

CreaTV a été lancé par l'UNESCO en partenariat avec International Public Television (INPUT) afin d'encourager la production de créations télévisuelles endogènes dans les pays en voie de développement et les pays en transition vers la démocratie, en promouvant l'expression de la diversité culturelle par les médias. Ce programme s'efforce également de renforcer la présence au plan international de réalisateurs et de productions TV issus des pays en voie de développement et de fournir des formations complémentaires pour les réalisateurs des régions défavorisées.



13. Élaborer des politiques et des stratégies de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, notamment du patrimoine culturel oral et immatériel, et combattre le trafic illicite de biens et de services culturels.

La notion de patrimoine culturel s'est largement étendue ces dernières années. De la prise en compte initiale limitée aux vestiges les plus monumentaux des cultures ou des civilisations, elle s'est graduellement élargie pour englober de nouvelles catégories de patrimoines appartenant à des domaines non-artistiques : le patrimoine industriel, le patrimoine subaquatique, etc. La notion de « paysage culturel », qui date de vingt ans, reflète notre prise de conscience de l'impossibilité de séparer nature et culture dans notre approche du patrimoine si nous voulons rendre vraiment compte de la diversité des manifestations de la culture, en particulier celles dans lesquelles s'exprime un lien étroit entre les êtres humains et leur environnement naturel. La notion plus récente de « patrimoine immatériel » se rapporte aux actes de création et de représentation (les arts du spectacle, les rites, les célébrations festives, etc.) qui servent à transmettre les modes de vie des sociétés, les métiers et les savoir-faire traditionnels, les croyances et les pratiques liées à la nature (ex. : la pharmacopée), les langues et les traditions orales. Le patrimoine culturel de l'humanité est complexe, fragile et menacé. Des mesures concrètes pour le protéger sont plus que jamais une nécessité absolue. Des perceptions nouvelles de ce qui constitue un patrimoine, particulièrement un patrimoine immatériel, doivent être recherchées et des partenariats doivent être initiés avec le secteur privé, en particulier avec l'industrie du tourisme. L'UNESCO était au premier rang des campagnes d'Abu Simbel et de Nubie lancées au début des années 1960. Elle a lancé une Liste du patrimoine culturel immatériel innovante en mai 2001. Et elle doit maintenir son attitude pionnière dans les années à venir.



Matérialiser l'immatériel

Le patrimoine oral et immatériel est vulnérable parce qu'il est dépendant et dépendant de ses acteurs.

Le concept de « Trésor humain vivant » (cf. Ligne d'action 8) contribue de façon innovante à la durabilité du patrimoine culturel immatériel, en offrant à ces acteurs d'une valeur inestimable l'opportunité de transmettre leurs savoir-faire aux futures générations. De la même façon, la liste des Chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel cherche à préserver certaines scènes clés, événements et représentations. Malgré cela, la notion même de « patrimoine immatériel » reste peu connue. Et son potentiel est paradoxalement si riche qu'elle est susceptible d'évoluer dans de nombreuses directions. Pendant que l'UNESCO s'efforce d'élaborer un texte normatif s'inspirant de celui qu'elle a établi pour le patrimoine matériel, il vaudrait la peine d'inviter les États membres à développer leurs propres recherches, cartographies culturelles et stratégies de sensibilisation. Des groupes de travail spécialisés dans le patrimoine immatériel national pourraient être constitués pour définir des mécanismes appropriés à l'échelle nationale. Ils devraient disposer du financement et du mandat appropriés pour leur permettre d'estimer les implications juridiques de tout mécanisme de sauvegarde, d'identifier des partenaires et d'accroître la prise de conscience de l'importance du patrimoine immatériel. De nouveaux mécanismes de débat public, de formation et de sensibilisation de l'opinion pourraient être mis en œuvre pour souligner les liens entre les politiques nationale et internationale relatives au patrimoine immatériel. Une possibilité serait de créer un Forum national pour le Patrimoine immatériel dans chaque État membre.

Les musées, outils de médiation culturelle

Les musées sont partie intégrante des programmes culturels de l'UNESCO depuis sa création en novembre 1946. La mission de l'Organisation a été de promouvoir l'étude, la conservation et la protection des œuvres d'art à l'échelon international. Comme mentionné plus haut (Lignes d'Action 3 et 7), la fonction des musées a changé au cours des deux dernières décennies, tout comme le rôle de soutien de l'UNESCO, qui encourage depuis peu les musées à agir en tant que médiateurs et agents de réconciliation et de reconstruction sociale à la suite de conflits (cf. Le musée d'Art contemporain Ars Aevi de Sarajevo et le musée de Kaboul). Tout en espérant que le besoin de mesures post-conflit devienne aussi rare que possible, l'idée même que des musées puissent être perçus comme des intermédiaires actifs doit être davantage explorée dans le contexte des villes multiculturelles sous haute tension. Ils seraient susceptibles d'être considérés par toutes les parties impliquées comme des territoires neutres où renouer le dialogue, développer des projets conjoints et réinventer la paix.

Réinventer les écoles du patrimoine

Les quelques « écoles du patrimoine » du monde occidental, profondément enracinées dans la tradition de conservation et de restauration de monuments, ont besoin d'être remises au diapason contemporain. En attendant, l'enseignement de nombreuses « écoles du paysage » occidentales s'oriente encore vers la réalisation d'arrangements floraux, c'est-à-dire la maintenance des parcs et des jardins. Ces deux types d'écoles devraient être incorporés dans le cadre plus large de la définition actuelle du patrimoine culturel de l'UNESCO. Elles devraient aussi intégrer le courant principal des échanges Nord/Sud, pour que le modèle strictement occidental de patrimoine puisse être renouvelé. De nouveaux partenariats pourraient déclencher la création d'établissements dans les pays en voie de développement et dans les pays en transition. Il y a, à travers le monde, un besoin important de nouveaux administrateurs bien formés, aptes à gérer des projets sur le patrimoine, et plus encore, de faire face aux demandes sans cesse croissantes d'une industrie du tourisme qui est loin d'être toujours sensible à la préservation de la diversité culturelle.



Let's share our treasures

لنتقاسم كنوزنا

让我们财富共享

Compartamos nuestros tesoros

Пускай наши сокровища будут общими

Partageons nos trésors



UNITED NATIONS YEAR FOR CULTURAL HERITAGE
ANNÉE DES NATIONS UNIES POUR LE PATRIMOINE CULTUREL
AÑO DE LAS NACIONES UNIDAS DEL PATRIMONIO CULTURAL
سنة الأمم المتحدة للتراث الثقافي
ГОД КУЛЬТУРНОГО НАСЛЕДИЯ ОПЕЧАТАНО В КОРЕИ
联合国文化遗产年



Construire des partenariats avec le secteur privé

Quand des opérations sont menées en vue de la préservation et de l'enrichissement du patrimoine culturel et naturel, l'UNESCO agit avant tout comme une agence de coopération intellectuelle et technique et comme un centre d'échange de données. Elle crée des partenariats avec des sources de financements comme les agences de développement nationales ou internationales, la Banque Mondiale, le Programme de développement des Nations Unies (PNUD), etc. En règle générale, la culture administrative de l'UNESCO mène l'organisation à œuvrer au sein du système des Nations Unies avec les OIG, les ONG, les instituts de recherche internationaux et les réseaux des universités et des fondations. Cependant, elle entre aussi dans des partenariats avec des entreprises du secteur privé, comme avec le groupe Rhône-Poulenc (pour la restauration de manuscrits anciens à Chinguetti et Ouadane en Mauritanie) et avec la chaîne hôtelière Radisson Hotel (Réhabilitation de sites à Cracovie en Pologne et à Petra en Jordanie). Ces partenariats demandent des efforts supplémentaires parce que les cultures professionnelles impliquées sont parfois très différentes, mais ils doivent être fortement encouragés parce qu'ils représentent des épreuves de réalité. Si le patrimoine culturel doit être considéré comme une matière vivante plutôt qu'un reliquaire, alors l'économie doit être autorisée à contribuer à sa préservation. Les partenaires capitalistes peuvent être de bons conseillers lorsque se révèle la double réalité de certains biens culturels : énormément d'argent est en jeu.

Combattre sur plusieurs fronts

Il y a une demande toujours accrue pour des objets culturels rares, en particulier des antiquités, comme en témoigne la montée en flèche des prix. Pour combattre le pillage, l'UNESCO encourage les États membres à se battre sur plusieurs fronts : mettre en œuvre la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, développer les accords bi- et multilatéraux, ratifier la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, créer des réseaux de coopération régionaux ; accroître la collaboration avec des organisations comme INTERPOL et créer des bases de données privées pour traquer les biens culturels volés. Ceci ne suffit cependant pas à dissuader les trafiquants qui exploitent les opportunités offertes par le cyberspace et cultivent le champ des services culturels illicites comme le blanchiment de l'argent à travers des institutions en apparence de bonne foi. De nouvelles conventions devront, par conséquent, être rédigées et adoptées en un effort pour s'adapter à la sophistication toujours croissante des bandits culturels.

Le patrimoine culturel comme langue universelle

Le patrimoine culturel est devenu aujourd'hui une réalité complexe, miroir de la diversité culturelle dont le rôle dans le développement des sociétés doit être reconnu. L'actualité récente a montré que le patrimoine, considéré comme porteur de valeurs identitaires – religieuses, nationales, communautaires, etc. – pouvait être pris en otage en tant que symbole par excellence d'une altérité volontairement rejetée (monuments détruits, langues menacées, traditions négligées). Ces agressions, en minant tout espoir de dialogue, posent le problème de la communication interculturelle dont le patrimoine est à la fois l'un des principaux enjeux et vecteurs. Une pédagogie du patrimoine contribuerait à renforcer la notion d'un patrimoine commun de l'humanité, fruit d'échanges multiples entre cultures et civilisations. C'est ainsi seulement que le patrimoine à partir d'un « lexique » de formes, de sensations et de significations pourra offrir le langage universel nécessaire à la construction d'un avenir culturellement viable.



14. Respecter et protéger les savoirs traditionnels, notamment ceux des peuples autochtones; reconnaître l'apport des connaissances traditionnelles, en particulier en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles et favoriser des synergies entre la science moderne et les savoirs locaux.

La connaissance sous toutes ses formes, y compris les connaissances locales et autochtones, est maintenant reconnue comme un élément clé du développement durable. Comme la culture, la connaissance ne peut être conçue comme une ressource limitée détenue par quelques privilégiés (intellectuels, scientifiques, etc.) et disséminée par une éducation formelle. Ainsi, l'aménagement judicieux de ces puissantes ressources endogènes et exogènes pour un développement durable constitue un enjeu essentiel. À cette fin trois objectifs doivent être atteints :

- ❑ renforcer le contrôle par la communauté locale des processus de changement qu'ils soient écologiques, sociaux ou culturels par une exploration des liens et synergies entre connaissances autochtones et connaissances scientifiques ;
- ❑ réhabiliter la transmission de la connaissance traditionnelle au sein des communautés locales par un renforcement des liens entre les anciens et les jeunes et par une évaluation des opportunités et des contraintes qu'offre la connaissance traditionnelle en matière d'éducation ;
- ❑ évaluer les règles traditionnelles et les pratiques qui régissent l'accès à la connaissance en vue de développer des textes normatifs pour la sauvegarde de la connaissance traditionnelle.

Réhabiliter la transmission de la connaissance traditionnelle

Les NTIC peuvent être un moyen d'amener les jeunes autochtones, souvent attirés par les technologies modernes, à reconnaître l'ampleur et la profondeur de la connaissance traditionnelle possédée par des membres de leur propre communauté.

Par exemple, les projets UNESCO-LINKS (Les savoirs locaux et autochtones dans une société mondialisée), en partenariat avec, entre autres, la communauté Lajamanu et le Centre d'Art de Warnayaka (Australie), le Centre national de la Recherche scientifique (France), les communautés du Pacifique, Auckland University and Learning Media (Nouvelle Zélande), développent actuellement une série de CD-ROM et de DVD qui exploitent pleinement les capacités du multimédia, particulièrement bien adaptées à la transmission de la connaissance dans les cultures orales, pour montrer aux jeunes autochtones que la connaissance traditionnelle offre des voies pour la durabilité de leur propre avenir. Le premier CD-ROM, publié en 2001, est intitulé *Traqueurs de rêves: art et connaissance Yapa du désert australien* et concerne les peuples aborigènes d'Australie; un second est en cours de réalisation et concerne la connaissance traditionnelle de la navigation dans les îles du Pacifique. Leur utilisation pourrait conforter le dialogue entre les anciens et les jeunes autochtones, pour amener une meilleure transmission de la connaissance traditionnelle et un rééquilibrage plus équitable entre connaissance et valeurs endogènes et exogènes.



Dissiper les stéréotypes et les fausses perceptions

Malgré la prééminence des « connaissances autochtones/traditionnelles » dans l'arène internationale du développement et de l'environnement, les progrès sur ces questions ont été entravés par une mauvaise compréhension et des fausses représentations de part et d'autre. Des efforts sont nécessaires pour stimuler l'échange et le débat sur des questions clés comme : (i) le fondement empirique de la connaissance traditionnelle et le fondement culturel de la science ; (ii) la différenciation entre science, pseudo-science et connaissance traditionnelle ; et (iii) les conflits et les convergences dans la transmission des connaissances autochtones et scientifiques.

Le projet UNESCO-LINKS à l'intention d'amorcer le dialogue avec les diverses communautés autochtones en partenariat avec le Conseil international pour la science (sciences et technologies) et la Chambre internationale de Commerce (finances et industries). Les réunions aborderont plusieurs de ces points de friction en vue de dissiper les stéréotypes et les fausses perceptions, et de libérer la voie pour le dialogue entre les communautés locales et autochtones, les scientifiques, les entrepreneurs et les industriels.

Articuler connaissances autochtones et scientifiques dans la conservation de la biodiversité

Des partenariats sont nécessaires entre les peuples autochtones, la communauté scientifique, les entrepreneurs et les industriels afin d'établir une base solide permettant une coopération active dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Les partenaires actuels de l'UNESCO sont : la fondation Tebtebba, le Conseil international pour la science et la Chambre internationale de Commerce. Les partenaires locaux sont en cours d'identification. Les projets de terrain lancés au Sommet mondial sur le développement durable (WSSD) reconnaissent pleinement la connaissance et la cosmogonie autochtone et contribuent ainsi à repenser la manière dont les objectifs de gestion de la biodiversité sont définis et poursuivis. Les thèmes clés incluent : « la connaissance autochtone pour une évaluation d'ensemble de l'impact des projets de développement » et « la révision des stratégies de gestion des ressources pour concilier connaissance et cosmogonie autochtones ».

Renforcer le dialogue entre les communautés et les autorités sur l'utilisation des ressources et la gestion des Parcs nationaux

Dans de nombreux pays, soutenir le double objectif de la conservation de la biodiversité et du maintien de la diversité culturelle en facilitant l'accès – et l'usage – aux territoires terrestres et aquatiques traditionnels est une équation difficile à résoudre.

Le programme Côtes et petites îles de l'UNESCO, conjointement avec le Bureau du conseiller régional à la culture pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok), développe actuellement une étude de cas impliquant les communautés Moken des Îles Surin, la Commission océanographique intergouvernementale/WESTAC, l'Université de Chulalongkorn et l'Université de Kasetsart. L'objectif est d'identifier et de documenter les connaissances traditionnelles et les pratiques relatives à l'usage des ressources de l'environnement. Les outils et les approches développés reconnaissent pleinement les savoir-faire, pratiques et modes de vie autochtones, et les intègrent dans une stratégie de gestion autochtone/scientifique. Ces outils et approches peuvent être appliqués localement, ainsi que dans d'autres communautés et parcs nationaux.

Développer le Réseau mondial des réserves de la biosphère

Pendant de nombreuses années, la création de parcs nationaux a visé exclusivement la protection de la flore et de la faune. Les populations locales étaient ignorées ou évincées des espaces à protéger de l'influence humaine. Les temps ont changé et l'interrelation entre nature et culture a été reconnue depuis ces trente dernières années à travers la création de « réserves de la biosphère » qui prennent en compte le rôle de la culture dans la création des paysages, les aspirations légitimes des populations locales, et la diversité des manières d'utiliser les ressources naturelles. Le programme « L'Homme et la Biosphère » (MAB) de l'UNESCO supervise maintenant plus de 400 réserves dans 94 pays.



15. Soutenir la mobilité des créateurs, des artistes, des chercheurs, des scientifiques et des intellectuels, et le développement de programmes et de partenariats internationaux de recherche, tout en s'efforçant de préserver et d'accroître la capacité créatrice des pays en développement et en transition.

Une première démarche réside dans l'appui aux formations qui s'adressent aux artistes et aux chercheurs dans leurs pays mais aussi à l'extérieur de ceux-ci. Celle-ci est la clef de la mobilité recherchée au nom des libertés individuelles et du progrès des sociétés et des savoirs partagés. L'une des voies nécessaires est celle de partenariats de toutes sortes (avec les pays, les institutions, les fondations, etc.).

Pour préserver et accroître la capacité créatrice des pays en développement et en transition, l'enseignement des traditions artistiques et culturelles est indispensable. Le développement de la créativité des enfants à l'école primaire constitue un moyen pour apprendre aux enfants et aux adolescents à vivre ensemble, à acquérir un sens civique, à accepter la différence de l'autre et à utiliser leur créativité personnelle dans la résolution des conflits auxquels ils sont confrontés dans leur vie quotidienne. L'enseignement des arts par le truchement du patrimoine culturel et artistique gagne à être intégré à l'enseignement général diffusé à l'école primaire. On peut penser qu'une approche interdisciplinaire où les arts et les sciences dialogueraient mutuellement aurait un effet direct sur la qualité de l'enseignement.

Enfin, face au développement croissant de l'utilisation de l'outil électronique pour la créativité artistique contemporaine, il est nécessaire que les artistes des pays en développement puissent participer à ce mouvement. C'est l'objectif d'un grand projet basé sur l'utilisation de ces technologies que de soutenir les institutions existantes et les réseaux constitués à travers le monde, la promotion de l'échange d'information, du dialogue et la communication entre spécialistes, la diffusion de la recherche historique, théorique, artistique, technique et scientifique dans le domaine des arts électroniques.



Soutenir la mobilité

La mobilité des créateurs, artistes, chercheurs, scientifiques et intellectuels peut être soutenue à travers des bourses d'études, des passeports de statut spécial et de bons équipements d'accueil, par exemple. Quoiqu'apparemment simples, de tels moyens ne sont pas toujours facilement disponibles, pour des raisons à la fois financières et diplomatiques, particulièrement lorsqu'ils s'appliquent à des déplacements Sud/Nord, Sud/Sud ou intercontinentaux. Des ressources budgétaires supplémentaires pourraient être trouvées à travers des partenariats avec des fondations et des parrainages privés. Une contrainte diplomatique pourrait être levée à travers une nouvelle convention de l'UNESCO visant à faciliter la mobilité internationale des créateurs, artistes, chercheurs, scientifiques et intellectuels, sur la base de la Déclaration finale du Congrès mondial du statut de l'artiste (Paris, 20 juin 1997).

Soutenir les idées à l'étranger

Soutenir la mobilité des créateurs, artistes, chercheurs, scientifiques et intellectuels n'est pas suffisant. Une fois installés à l'étranger, ils se sentent trop souvent isolés, sans espace où présenter et discuter leur travail. Le contraste entre la reconnaissance dont ils jouissent chez eux et le silence mortel qui les entoure dans le pays d'accueil peut être absolu. Il est possible qu'ils puissent trouver des publics à travers les Centres communautaires multimédias locaux (cf. Ligne d'action 2). Mais ils ont tous un point en commun : ils ont besoin d'un retour d'opinion et de soutien. Leurs productions – qu'il s'agisse de livres, de CD ou de figures en terre – doivent être présentées, vues ou entendues, distribuées, discutées et diffusées.

Au retour, accueillir les idées avec bienveillance

La situation inverse se présente bien sûr également : un créateur – généralement d'une région en voie de développement – qui a gagné à l'étranger une reconnaissance de son travail pour se voir accueillir dans son pays par un silence total n'est pas la meilleure incitation à rester. Afin de préserver et d'augmenter les capacités créatrices des pays en voie de développement, un minimum de discours public doit accompagner les créateurs lorsqu'ils présentent leur travail à leurs concitoyens. Les médias locaux doivent être en mesure de commenter l'art contemporain, de répondre aux critiques des intellectuels, ou d'expliquer le travail des scientifiques de retour après un séjour à l'étranger. Un climat de compréhension bienveillante doit prévaloir. Les médias locaux ne sont pas les seuls à pouvoir contribuer à un tel climat. Les créateurs, artistes, chercheurs, scientifiques et intellectuels doivent démontrer leur solidarité par un soutien mutuel. Il ne s'agit pas d'appeler à développer une mentalité d'assiégés. Mais la capacité créatrice d'un pays en voie de développement n'est pas tant une question d'argent ou d'équipements que de cohérence sociale, d'identité collective et d'ambition à l'excellence.

Le rôle crucial des médias occidentaux

Les médias occidentaux jouent un rôle important dans la préservation et l'accroissement des capacités créatrices des pays en voie de développement. Ils établissent des normes, des catégories d'appréciation, des cadres de références, peut-être plus influents à l'étranger que chez eux. Mais il leur arrive d'avoir tort, d'être ignorants ou mal informés. Pour de nombreuses années, par exemple, les professionnels des médias occidentaux furent très peu nombreux à reconnaître l'existence d'une scène africaine contemporaine de l'art, de la danse ou de la mode. « Afrique » signifiait masques et danses tribales. Bien que la situation actuelle se soit améliorée, il vaut encore la peine de suggérer aux médias occidentaux de prêter une plus grande attention à des manifestations comme la biennale des Arts de Dakar, les FESPACO ou SIAO de Ouagadougou, etc.

« Villes de l'Esprit »

Les villes qui disposent de capacités pour accueillir des créateurs, artistes, chercheurs, scientifiques et intellectuels doivent être distinguées par la création d'un titre spécial attribué par l'UNESCO, et imitées (« Villes de l'Esprit », par exemple). Les politiques particulièrement créatives ont besoin d'être récompensées, même symboliquement. Les villes de pays en voie de développement devraient recevoir un peu de considération : des villes comme Bamako, Dakar ou Ouagadougou jouent dans leur région un rôle intellectuel comparable à celui de Paris, Genève ou Berlin.



16. Assurer la protection des droits d'auteurs et des droits qui leur sont associés, dans l'intérêt du développement de la créativité contemporaine et d'une rémunération équitable du travail créatif, tout en défendant un droit public d'accès à la culture, conformément à l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le développement rapide de la technologie digitale et des réseaux de communication numérique multimédia pose avec acuité le maintien de l'équilibre entre une protection légitime adéquate des droits des auteurs et autres titulaires de droits et l'accès du public aux œuvres littéraires, scientifiques et artistiques et aux prestations culturelles dans le contexte de l'environnement numérique. Il serait souhaitable de parvenir rapidement à la mise au point de principes généraux, de dispositions types pour les législations nationales et de clauses contractuelles recommandées, susceptibles d'harmoniser les conditions d'un accès licite et équitable aux œuvres et prestations culturelles protégées dans le cyberspace.

D'autre part, les organismes de gestion collective sont plus que jamais nécessaires : ils ont été créés par les auteurs et autres titulaires du droit d'auteur et des droits voisins, avec la mission spécifique d'autoriser en leur nom l'utilisation des œuvres protégées, en gérant la perception et la distribution des bénéfices tirés de l'exploitation économique des œuvres et prestations. Ils répondent également aux nécessités pratiques des usagers d'accéder aux œuvres et prestations protégées.

Enfin, Il convient aussi d'éradiquer le piratage qui est un obstacle majeur au développement de toute industrie culturelle et donc un adversaire de la diversité culturelle. Cela consiste à mener une action transnationale avec les États, les artistes, les organisations intergouvernementales (par exemple avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) et non gouvernementales, les organismes de gestion collective, les citoyens à titre collectif ou individuel.



Rétablir la dignité juridique des créateurs

L'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dit (deuxième paragraphe) :

« Chacun a droit à la protection des droits moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

L'UNESCO mène depuis de nombreuses années une campagne permanente de rétablissement de la dignité juridique des auteurs dont les créations sont pillées internationalement. Cette lutte est menée en coopération avec les milieux concernés, notamment l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), les organisations les plus représentatives des auteurs et autres titulaires de droits, les organismes de gestion collective, notamment regroupés au sein de la Confédération Internationale des sociétés d'auteur (CISAC), ainsi que les organisations en charge de l'enseignement, de la recherche et des bibliothèques et centres de documentation d'intérêt général. Les nouvelles technologies ont renouvelé les stratégies des pilleurs, qui peuvent parfois compter sur le soutien de l'opinion publique. La lutte doit donc être menée dorénavant sur deux fronts : juridique, en mettant au point de nouvelles conventions internationales prenant pleinement en considération les capacités de détournement des nouvelles technologies ; médiatique, en expliquant aux publics concernés qu'à terme le piratage détruit les industries licites et les créateurs.

Sur le front musical

C'est tout particulièrement dans le domaine musical que la piraterie menace le travail créatif. Parmi les projets auxquels l'UNESCO s'associe, on citera celui du Bureau Africain de lutte contre le piratage (BALPA) dont l'objectif est de coordonner au niveau régional les actions et moyens devant être mis en œuvre par les gouvernements et les organisations civiles et professionnelles (échange d'information, sensibilisation, prévention, formation, réglementation, mesures de sanction). Initié par la Fédération Internationale des Musiciens (FIM), ce projet tendant à l'éradication du piratage consiste à mener une action transnationale avec les États, qui prennent en compte la dimension régionale des réseaux de piratage. Les partenaires appelés à jouer un rôle dans ce projet de lutte contre le piratage, sont les États, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les artistes africains, les organismes de gestion collective et les citoyens à titre collectif ou individuel. Il est attendu que les industries culturelles locales se substituent à cette économie parallèle au bénéfice de la créativité des artistes et de l'échange licite et diversifié de biens culturels.

Participer librement à la vie culturelle de la communauté

L'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme déclare également que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ». Il y a une tension potentielle entre le fait d'assurer la protection du droit d'auteur et celui de développer un droit public d'accès à la culture. Quand la photo d'un nouvel édifice public ne peut être publiée sans l'accord formel de l'architecte et le paiement de droits d'auteur, comme c'est aujourd'hui le cas dans de nombreux pays occidentaux, la tension entre ces deux droits devient surréelle.

Une voie pour sortir du dilemme pourrait être d'encourager le développement de contrats individuels limités avec les créateurs qui autoriseraient un accès gratuit et pour un temps limité à leur œuvre, sous les auspices d'une autorité publique ou privée (ex. : une municipalité, un comité d'entreprise, ou une église). Les créateurs savent qu'ils ont intérêt à avoir l'esprit ouvert s'ils veulent gagner ou entretenir la reconnaissance du public. Ils savent aussi que la rigueur encourage la copie illégale. Les autorités agissant au nom de publics divers tiennent à leur rappeler ces réalités. L'UNESCO pourrait devenir un intermédiaire agissant dans l'intérêt des deux parties.



17. Aider à l'émergence ou à la consolidation d'industries culturelles dans les pays en développement et les pays en transition et, à cet effet, coopérer au développement des infrastructures et des compétences nécessaires, soutenir l'émergence de marchés locaux viables et faciliter l'accès des biens culturels de ces pays au marché mondial et aux circuits de distribution internationaux.

Il s'agit en premier lieu d'encourager la volonté politique des États pour qu'ils reconnaissent l'importance des industries de la création (livre, édition, cinéma, musique enregistrée, multimédia et artisanat) non seulement comme puissant vecteur des identités culturelles individuelles et collectives et donc comme composante majeure de leurs politiques culturelles stricto sensu mais aussi comme des éléments moteurs d'un développement global et durable, tant culturel qu'économique et social. Cela suppose des expertises apportées par des organisations comme l'UNESCO.

Aux formes traditionnelles de la coopération, s'ajoutent ou se substituent d'autres formes de partenariats qui rapprochent le secteur public, le secteur privé et la société civile, chacun apportant sa compétence et chacun y trouvant son avantage : développement national pour les pays, intégration dans un processus valorisant de contribution à la gouvernance mondiale pour le secteur privé, prise de responsabilité attendue pour la société civile, essentiellement composée des organisations professionnelles.

Grâce à de tels efforts partagés auxquels il convient d'adjoindre une action sans merci contre le piratage, le premier objectif de constituer des marchés locaux, alimentés par des productions locales, ou bien à l'échelle régionale suivant les caractéristiques de certaines industries et le second, de faire accéder ces industries nouvelles aux marchés mondiaux devraient pouvoir être progressivement atteints. Il n'y a pas d'autres espoirs de rendre plus juste, plus bénéfique, plus humain, le processus de mondialisation.



Développer les petites entreprises

En partenariat étroit avec l'« Alliance globale pour la diversité culturelle », l'UNESCO veut contribuer à l'essor de petites et moyennes entreprises culturelles, par exemple dans les domaines de la musique, de la mode ou de la bande dessinée. La mission de l'UNESCO sera de fournir une assistance technique afin d'accompagner les États membres dans leur réflexion stratégique sur les politiques et les mesures nécessaires pour développer et renforcer le tissu des industries musicales. L'action de l'UNESCO sera menée en coordination avec celle des autres agences des Nations Unies compétentes (OIT, CNUCED, PNUD, etc.), des organismes régionaux (BID, CARICOM, OEA, etc.) ainsi que des ONG concernées.

S'ouvrir au marché

Trop de langues peuvent être un obstacle au développement local des industries culturelles. Les livres publiés en langues locales, par exemple, ont peu de chances d'accroître leur public, et donc de devenir économiquement viables; de même pour les films. Cependant, la solution ne consiste pas à produire uniquement des livres et des films dans une langue internationale, d'abord et majoritairement l'anglais. Les publics locaux ont le droit de « participer librement à la vie culturelle de la communauté » (Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme), et d'être monolingues. La réponse est peut-être de développer des fonds de financement internationaux pour la traduction, le doublage et le sous-titrage de livres et de films locaux dans des langues internationales.

Formaliser les compétences

L'enseignement de l'économie spécifique des industries culturelles dans les écoles de commerce doit se systématiser. Des Chaires de l'UNESCO pourraient être créées dans cette perspective. Le flux Nord/Sud des étudiants et enseignants devrait également être systématisé, surtout quand on constate la lenteur avec laquelle l'économie de développement est introduite dans les programmes d'enseignement occidentaux. De telles opérations pourraient, en définitive, conduire à la création de nouvelles écoles de commerce dans les pays en voie de développement et les pays en transition.

Exploiter le potentiel des diasporas

Les nombreuses diasporas qui se sont développées à travers le monde dans les années récentes sont une source potentielle de nouveaux marchés pour les langues locales. Les circuits informels des biens se systématisent de façon à créer de nouveaux circuits de distribution. Les nouveaux entrepreneurs, par leurs aller-retour, aident à maintenir des relations entre la terre d'origine et l'« archipel de la diaspora ». Ils contribuent également à l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie multiculturelle. Les enfants pourraient formaliser l'expérience économique de leurs parents dans les écoles de commerce.

L'Alliance globale pour la diversité culturelle

- créer de nouvelles opportunités pour la diversité culturelle, la créativité et le pluralisme des idées;
 - contribuer au développement durable en renforçant les industries culturelles locales;
 - accroître la participation compétitive aux marchés nationaux et internationaux;
 - encourager le respect des règlements internationaux en matière de droits de reproduction et la prévention du piratage;
 - accroître l'approvisionnement du marché mondial en produits culturels diversifiés à des coûts abordables;
 - établir de nouvelles modalités pour une coopération internationale solidaire et équitable.
- L'Alliance globale pour la diversité culturelle tentera de répondre à ces défis en agissant selon deux axes stratégiques : le développement local des industries culturelles et la prévention du piratage. Ses activités s'appuieront sur des partenariats entre des intervenants des secteurs public et privé et de la société civile, ainsi que sur un fonds spécial de l'UNESCO.



18. Développer des politiques culturelles susceptibles de promouvoir les principes inscrits dans la présente Déclaration, y compris par le biais de mécanismes de soutien opérationnel et/ou de cadres réglementaires appropriés, dans le respect des obligations internationales propres à chaque État.

La Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement qui s'est tenue à Stockholm, en 1998, a souligné la nécessité de mettre la politique culturelle au cœur des politiques de développement, pour que la culture joue pleinement son rôle en matière de développement. Il est essentiel pour les pays d'être en mesure de prendre en compte et de préserver la diversité culturelle à l'intérieur de leurs frontières pour promouvoir une voie durable au développement.

Dans un monde marqué par l'interaction croissante des cultures, et cependant hanté par le spectre de l'uniformisation, les politiques de sauvegarde et d'encouragement du pluralisme culturel dans les sociétés sont cruciales, car elles permettent à leurs membres de partager un sens d'appartenance à une même nation. L'UNESCO a, par conséquent, décidé de promouvoir les politiques culturelles aménagées en vue de mobiliser et de partager l'information et les nouvelles connaissances dans le domaine du développement durable, de faciliter l'élargissement du cadre d'application de ces politiques, et de renforcer les capacités spécifiques locales par la fourniture de services appropriés.

En d'autres termes, les modèles de développement ne doivent pas être projetés exclusivement à travers un prisme économique accordant au progrès technique un rôle prépondérant. Ils ne doivent pas non plus retenir les seuls paramètres économiques, environnementaux et sociaux, et ignorer les paramètres culturels. Il est essentiel que les politiques de développement protègent et soutiennent les stratégies fondées sur le pluralisme et la diversité culturelle. L'échec de la mise en relation des politiques de développement avec l'environnement culturel et le patrimoine d'une communauté ou région, peut conduire à l'échec des politiques de développement. Les schémas de développement non fondés sur les connaissances et les « façons de vivre » locales contrecarrent la durabilité, du fait qu'ils s'appuient sur des modèles exogènes et des méthodes éventuellement inappropriées au paysage culturel local.



Vers un tourisme réfléchi

Nul besoin de preuves pour soutenir l'affirmation selon laquelle le tourisme peut être le meilleur ami aussi bien que le pire ennemi de la diversité culturelle. Étant donné le poids économique de l'industrie touristique – actuellement considérée comme la plus importante du monde, devant les industries automobiles et chimiques – une grande attention doit être accordée à ce phénomène aux dimensions multiples. De nombreux pays ont tenté de conserver le tourisme sous la tutelle du secteur public, la plupart du temps sans résultats. Cela ne signifie pas qu'il faut laisser les mains libres au tourisme du secteur privé. L'impact du tourisme sur le développement, le patrimoine culturel et l'environnement est tel que des réglementations sont une nécessité absolue. Mais les réglementations ne suffisent pas pour encourager de nouvelles attitudes au sein de l'industrie. Leurs représentants ont besoin d'être formés à penser en termes de solidarité internationale, de développement partagé, et de dialogue interculturel. Les touristes eux-mêmes peuvent être sensibilisés à leur propre impact à travers les médias. Et leurs guides peuvent jouer un rôle important d'intermédiaires. Tout en maintenant son information de haut niveau et ses initiatives de formation avec des partenaires comme l'Organisation Mondiale du Tourisme, l'UNESCO pourrait jouer un rôle prépondérant dans la dissémination de conseils dans les communautés hôtes (qui considèrent peut-être les touristes comme des envahisseurs ou des distributeurs de monnaie) à travers, entre autres, les Centres communautaires multimédias (cf. Ligne d'Action 12). Des actions centrées sur le dialogue entre les touristes et les communautés hôtes pourraient également être menées dans les écoles, peut-être à

travers le vaste Réseau du Système des Écoles Associées (ASPnet), ne serait-ce que parce que de nombreux jeunes désirent éventuellement devenir guides.

Cependant une autre manière de cultiver un tourisme réfléchi parmi les jeunes serait de les aider à préparer un voyage important à l'étranger, moins par une aide financière directe qu'en leur offrant, à travers l'UNESCO, en partenariat avec l'industrie du tourisme, des réductions sur les avions, trains et bateaux. Des programmes régionaux de cette nature existent déjà (ex. : Le Passe Inter-Rail européen). Ils devraient être généralisés ou tout au moins davantage dirigés vers les jeunes des pays en voie de développement.

Travailler avec les décideurs politiques

L'UNESCO projette d'organiser, en partenariat avec les parlements, les ministères de la culture et les instituts nationaux de statistiques cinq séminaires (un par région) pour fournir aux décideurs politiques :

- des conseils en vue de développer des politiques visant à créer des plates-formes pour des échanges culturels fondés sur la richesse que constituent les différences,
- une assistance pour la collecte de données mettant en évidence les besoins et les demandes des populations,
- une aide pour leur mise en œuvre, de solides projets donnant la parole aux groupes habituellement exclus de la vie politique.

Ces séminaires viseront à amener la problématique de la diversité culturelle dans la sphère publique internationale de sorte que tous les membres de la communauté puissent développer un sens d'appartenance et de reconnaissance qui, en retour, stimulera leur participation dans les structures gouvernementales locales, et au-delà, une plus grande démocratie.

Investir dans la prochaine génération

Plus généralement, des efforts accrus doivent être faits pour inviter les jeunes, c'est-à-dire la prochaine génération de décideurs politiques, à prendre part au dialogue sur les défis du développement. Les jeunes ont une voix et ont besoin d'être encouragés à partager leurs opinions sur la paix, la richesse, la drogue, le racisme, les migrations, et la durabilité de l'environnement. L'UNESCO pourrait inviter les jeunes du monde entier à soumettre des projets solides et innovants sur la diversité culturelle et le développement, et récompenser les meilleurs par une subvention couvrant en partie ou en totalité les coûts de leur mise en œuvre.



19. Associer étroitement les différents secteurs de la société civile à la définition des politiques publiques visant à sauvegarder et promouvoir la diversité culturelle.

L'histoire récente a montré comment les divers secteurs de la société civile peuvent se révéler de puissants partenaires dans les affaires politiques, sociales et culturelles. Aux échelons national et international, il n'y a pas de raison pour que la diversité culturelle soit uniquement préservée et promue par les responsables politiques et les institutions. Après tout, la diversité culturelle est l'affaire des citoyens. Les politiques publiques sont décidées dans la sphère politique, mais leurs contenus et objectifs devraient être définis dans le cadre des activités et des intérêts du principal bénéficiaire : la société civile tout entière. Les programmes politiques visant à promouvoir la diversité culturelle ne sont pas si simples à définir, parce qu'ils reflètent la complexité du bénéficiaire. Tant mieux pour la démocratie.

Sept suggestions pour le développement de la sensibilité et des compétences interculturelles

- 1 – Mettre l'accent sur l'importance des interactions culturelles dans les lieux publics (marchés, transports publics, stades) et semi-publics (bibliothèques, musées, lieux de culte), aussi bien que dans les occasions particulières comme les célébrations religieuses, les manifestations sportives ou commémoratives, terrains d'une interaction mutuelle enrichissante ou d'une coopération paisible entre personnes de cultures différentes.
- 2 – Respecter la dignité des personnes, le principe de l'identité individuelle, la pluralité de l'information.
- 3 – Réconcilier les exigences contradictoires de « mémoire et de pardon », de sorte que les personnes d'identités culturelles différentes disposent d'un espace culturel plus large et plus dynamique pour interagir et négocier.
- 4 – Encourager et contrôler, dans un esprit de vigilance et d'anticipation – un compromis entre le souvenir sans issue et la nécessité de pardonner et, parfois, d'oublier – un processus de rénovation des communautés culturelles fondée sur le modèle des droits des personnes plutôt que sur les seules traditions culturelles collectives.
- 5 – Encourager l'émergence de nouvelles formes d'art, le « patrimoine en devenir » (culture de rue, de quartier, cultures de voisinages, etc.) dans lesquelles les artistes et les écrivains peuvent jouer un rôle important pour façonner les relations publiques – en particulier chez les jeunes et les femmes – à travers la créativité, l'imagination, l'enthousiasme et le désir d'innover.
- 6 – Suivre l'évolution sans précédent des villes contemporaines, prises comme observatoires des interactions culturelles, et surveiller les mécanismes d'exclusion et l'émergence de nouvelles formes de vies urbaines.
- 7 – Encourager l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens multiculturels, conscients de leur culture civique aux plans local, national et mondial, et sensibles aux problèmes globaux de l'environnement, de l'information et de la civilisation intensifiés par le processus rapide de globalisation.



Participation des jeunes au façonnage de leur société

Les organisations de jeunes constituent un secteur de la société civile particulièrement déterminé et organisé. Ainsi, dans le cadre de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002), les membres de plusieurs organisations (PNUE, Youth Working for the Environment, Canadian Youth Summit Team, Spanish Youth Council, entre autres) ont créé un groupe de travail spécial sur l'impact de la mondialisation sur le développement. Cet exemple parmi d'autres pourrait inciter l'UNESCO à travailler plus étroitement avec diverses organisations internationales de jeunes, et concevoir avec elles des activités de promotion de la diversité culturelle. L'UNESCO rappellera encore aux États membres combien la définition de politiques publiques en cette matière doit se faire en pleine concertation avec les organisations de jeunes.

Des « quotas positifs » pour encourager la diversité culturelle

La forme de soutien que chaque État donne aux industries culturelles nationales varie selon le contexte : allocations ou subventions, investissements publics, application de la règle de la préférence nationale et introduction des quotas. Cette dernière forme d'action de l'État est particulièrement délicate : les quotas peuvent être un moyen de résister à un libéralisme excessif et de diminuer les menaces qui pèsent sur la diversité culturelle (en particulier dans les pays dont l'économie est fragile), mais en même temps ils agissent contre le principe de la libre circulation des biens culturels. Des « quotas positifs » (visant non à restreindre l'accès à certains biens culturels, mais à soutenir les formes les plus vulnérables d'expression culturelle) peuvent être un compromis entre deux exigences contradictoires.

Diversité religieuse et diversité culturelle

La diversité religieuse est une dimension clé de la diversité culturelle. Alors qu'il n'existe pas plus d'équivalence entre religion et culture qu'entre langue et culture, la tolérance culturelle se fonde souvent sur la tolérance religieuse ou/et linguistique.

La paix civile dépend souvent de signes extérieurs : la libre exposition publique de symboles religieux – des cloches d'églises aux robes orange (bouddhistes) et aux *dreadlocks* (rastafariens) – est une indication très positive de l'acceptation, sinon de l'encouragement, de la diversité culturelle et de la prééminence dans l'espace public de la citoyenneté sur l'appartenance culturelle. L'UNESCO s'efforce de promouvoir le dialogue entre les religions par des manifestations telles que les journées annuelles de portes ouvertes de lieux de cultes, des célébrations multiconfessionnelles, des échanges de points de vue dans les réunions et conférences.

Cartographier les courants de la société civile

La société civile est dans un flux permanent. Les groupes de citoyens s'organisent, élaborent des plates-formes, développent des programmes, qui, finalement, n'aboutissent pas. Ou du moins c'est le cas de beaucoup d'entre eux. Quelques-uns s'institutionnalisent en groupes de pression, en ONG, ou en syndicats. Mais la dynamique actuelle des sociétés civiles contemporaines est de plus en plus fondée sur l'apparition et la disparition d'associations volontaires. Une des fonctions clés de l'État aujourd'hui est de les accompagner dans leur évolution et de s'assurer que leur activité reste visible. Un projet de recherche important sous les auspices de l'UNESCO serait de cartographier les sociétés civiles dans les différentes régions du monde et de comparer les caractéristiques, objectifs et stratégies des intéressés. Quel est le « cycle de vie » d'un groupe particulier ? Existe-t-il des dynamiques récurrentes ? Des modèles transculturels apparaissent-ils ? Des réponses à ce genre de questions aideraient à formuler des politiques publiques qui s'accordent mieux aux besoins de la société civile dans des domaines aussi importants que le développement durable, l'éradication de la pauvreté ou les droits culturels.



20. Reconnaître et encourager la contribution que le secteur privé peut apporter à la valorisation de la diversité culturelle, et faciliter, à cet effet, la mise en place d'espaces de dialogue entre secteur public et secteur privé.

Une révolution des mentalités est en cours, concernant tant le secteur public, qui doit admettre aujourd'hui que ses moyens propres d'intervention sont insuffisants à atteindre les objectifs du développement, que le secteur privé, qui prend conscience de sa capacité à contribuer à l'émergence sur la scène internationale de pays en développement en les investissant d'un rôle de futurs partenaires sur les marchés locaux et mondiaux.

Le dialogue peut s'établir dans le cadre de forums – dont le nombre s'est déjà multiplié – et aussi dans la formulation de projets. La présence d'autres acteurs de la société civile, le soutien des organisations internationales, tant pour la réflexion et l'échange que pour les actions engagées, sont des éléments facilitateurs ou accompagnateurs importants. Ils doivent permettre de donner sens aux nouvelles perspectives de coopération.

Les nouvelles donnes du monde au ^{xxi}e siècle obligent ainsi à ouvrir les espaces de prises de décision au dialogue avec de nouveaux acteurs. L'énergie novatrice de la société civile a déjà produit nombre d'initiatives et propositions importantes dans de multiples domaines. De même, le monde des affaires propose des ressources économiques et un savoir-faire qui peuvent grandement contribuer à la mise en place de stratégies de développement et de promotion de la diversité culturelle. C'est pour ces raisons que le Secrétaire général des Nations Unies a récemment lancé le programme « Global Compact » qui définit les bases d'un protocole éthique pour un partenariat avec le secteur privé. Dans ce cadre, l'UNESCO propose d'établir avec les entreprises des conventions de mécénat culturel, en particulier en soutien à des initiatives des pays du Sud.



La diversité culturelle pratiquée de l'intérieur

Dans un monde de plus en plus interculturel, la diversité fait partie du quotidien des individus et des institutions qui définissent leur cadre de vie. Ce constat est d'une importance particulière pour les entreprises qui cherchent à élargir leur champ d'action à des territoires autres que ceux dont elles sont originaires, et où elles entrent en interaction avec des sociétés aux paramètres culturels différents, mais aussi pour les entreprises qui restent sur des marchés locaux, car elles sont contraintes de rester ouvertes à la diversité croissante de leurs pays d'origine. Ainsi, il n'est point de développement économique durable qui ne soit amené à prendre en compte les particularités culturelles locales.

Pour faire face efficacement à de tels changements et contribuer à la protection de la diversité, les entreprises devraient devenir elles-mêmes des organisations authentiquement interculturelles, respectant et promouvant la différence en leur propre sein. C'est pourquoi l'UNESCO invite les directions des ressources humaines des entreprises publiques et privées à pratiquer une politique volontariste d'ouverture à la diversité culturelle. Une labellisation UNESCO pourrait, dans le cadre du protocole « Global Compact », distinguer les entreprises qui ont le plus œuvré, au cours des cinq précédentes années, non seulement à ouvrir le spectre culturel de leur personnel mais à faire comprendre à celui-ci, par diverses actions de sensibilisation, tout le bénéfice qu'il pouvait en retirer.

Programme d'échanges interentreprises

La globalisation a renforcé les contacts entre entreprises d'origines culturelles différentes. L'échange interculturel est un élément clé de leurs activités, l'ouverture au dialogue et la compréhension un avantage important. Ainsi, elles doivent créer une dynamique de respect et de promotion des différences culturelles dans leur propre secteur d'activité. Un programme d'échanges interentreprises pourrait servir à atteindre cet objectif et, de là, augmenter l'ouverture d'esprit des entreprises participantes.

Un tel programme pourrait permettre aux personnes travaillant dans un domaine similaire mais dans des pays différents de passer des périodes de 3 à 6 mois dans l'environnement de travail et de vie de leurs partenaires respectifs. Ses effets éducatifs sur les politiques des entreprises se ressentiraient aussi dans la vie quotidienne et permettraient aux différences culturelles de paver la voie vers un développement durable.

Des partenariats à double sens

Lors de la mise en œuvre de nombreux projets et programmes dans le domaine culturel, l'UNESCO a établi un grand nombre de partenariats avec le secteur privé qui ont permis à celui-ci d'apporter ses ressources et son savoir-faire aux activités de l'Organisation. Pour autant, les bénéfices de tels partenariats ne sont pas à sens unique. Bien au contraire, dans un véritable esprit de partenariat, le secteur public et les organismes multilatéraux se trouvent également en situation de proposer d'importants apports au secteur privé. Notamment, en ce qui concerne les organisations internationales ayant acquis une grande expérience en matière de gestion de la différence, la capitalisation de leurs expériences, mises à la disposition des entreprises, peut constituer une contribution décisive à la création d'environnements interculturels au sein des entreprises.

Vers un nouveau paradigme

LES TROIS D : DIVERSITÉ, DIALOGUE, DÉVELOPPEMENT

L'objet de cette brochure est d'accueillir des idées pour le dialogue et l'action émanant de tous les secteurs de la société en vue de :

■ clarifier la compréhension actuelle de la diversité culturelle, qui ne repose pas uniquement sur les procédures décidées d'en haut (politiciens, universitaires, décideurs politiques et groupes de pression) et censées produire leurs effets par instillation dans une plus large société, mais aussi par la sensibilisation des publics non initiés ;

■ explorer les innombrables liens qui existent entre diversité culturelle, dialogue et développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante (Article 3 de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle). Pour atteindre cet objectif, une méthodologie destinée aux décideurs politiques en matière de développement est nécessaire pour prendre en compte les ressources culturelles et leur impact dans le processus de développement ;

■ définir de meilleures politiques à appliquer au niveau le plus approprié avec des partenariats créatifs. Pour être efficaces, ces politiques doivent non seulement relier diversité culturelle et développement, mais aussi prouver la valeur ajoutée que l'inclusion de la diversité culturelle offre au développement, c'est-à-dire rapprocher les politiques culturelles et les politiques de développement et renforcer les capacités, les opportunités et les cadres de collaboration.

La diversité culturelle est à l'évidence, par définition, une préoccupation permanente et centrale du système des Nations Unies en général, et de l'UNESCO, en particulier, qui a été mandatée pour assurer la préservation et la promotion de « la féconde diversité des cultures ». Cependant, les façons dont la diversité culturelle a été conçue au plan théorique puis mise en œuvre au plan pratique ont considérablement varié au cours de l'histoire de l'Organisation.

Ce mandat est devenu tout à fait crucial en ce début du XXI^e siècle qui ouvre l'ère de la mondialisation. Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg est pour l'UNESCO l'occasion de prendre en compte la richesse de

l'expérience et des progrès accumulés au cours de ce long processus qui fut marqué par la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), la Décennie mondiale pour le développement culturel (1988-1997), le rapport de la Commission mondiale de la culture et du développement (*Notre diversité créatrice*, 1995) la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998) et la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001).

Les modèles de développement produits depuis 1970 ont, malgré leurs constantes révisions, clairement échoué à répondre aux attentes qu'ils avaient fait naître. Les nouveaux défis posés par la mondialisation rendent de plus en plus essentielle une redéfinition de la relation entre culture et développement ou, pour être plus précis, entre diversité, dialogue et développement : les « Trois D ».

La diversité culturelle ne constitue pas un dépôt immuable qu'il suffirait de conserver : elle est site d'un dialogue permanent et fédérateur entre toutes les expressions identitaires ; c'est la reconnaissance de ce dialogue quotidien comme principe fondateur qui doit être affirmée et préservée. De la sorte, il existe entre la diversité et le dialogue une relation constante de réciprocité. Le lien causal qui les unit ne peut être dénoué sous peine de compromettre la durabilité du développement. C'est ce processus, exercé au quotidien, qui fait de la diversité culturelle un langage commun de l'humanité pouvant être compris et parlé par tous. Ainsi définie, cette diversité implique la découverte de la présence de l'autre en soi, étant donné que chaque culture, comme chaque individu, rencontre dans les autres une parcelle irremplaçable de sa propre humanité. Loin de diviser, la diversité culturelle unit les individus, les sociétés et les peuples, en leur faisant partager un fonds constitué de patrimoines immémoriaux, d'expériences actuelles et de promesses d'avenir.

C'est ce fonds commun dont chacun est à la fois contributeur et bénéficiaire, qui garantit la durabilité d'un développement pour tous.

Crédits photographiques



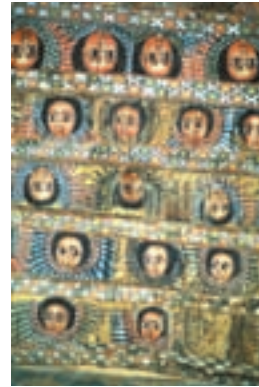
p. 18 Jeune acteur, Jaipur (Inde)
© UNESCO/Pierre A. Pittet.



p. 22 Enfant dans un arbre. Pays Dogon, Mali (Afrique). © Alfred Wolf.



p. 24 Tissus séchant (Inde).
© Toby Molenaar.



p. 26 Église de Debreb Betaran (xviii^e siècle), plafond peint, près de Gondar (Éthiopie). © UNESCO/Roger Ferra.



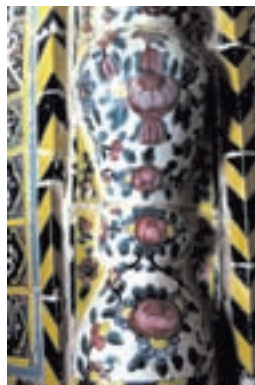
p. 28 Détail du Minaret (fin xix^e siècle), lam (Afghanistan).
© UNESCO/Andrea Bruno.



p.30 Détail d'une maison, Pays Dogon, Mali (Afrique).
© Alfred Wolf.



p. 34 Ballet en Guadeloupe « La Brisquente ».
© UNESCO/Michel Claude.



p. 36 Masjid-e-Vakil (Mosquée du Régent), intérieur, Shiraz (République islamique d'Iran).
© UNESCO/André Abbe.



p. 38 Peinture, Parc national Tierre Adentro (Colombie).
© UNESCO/J.-C. Segura.



P. 40 Tisserande au travail, Pisac (Pérou).
© UNESCO/Georges Malempré.



p. 42 Sauvetage du temple d'Abu Simbel, tête de Ramsès II (Égypte).
© UNESCO/Nenadovic.



p. 48 Représentation de Marc Favreau en clown (Québec).
© UNESCO/Marcel Salvaro.



p. 50 Potier traditionnel, Cappadoce (Turquie). © UNESCO/Dominique Roger.



p. 52 Tête d'une statue divinatoire. Bali (Indonésie). © UNESCO/Peter Sutcliffe.



p. 54 Parc archéologique d'Angkor (Cambodge).
© UNESCO/Mariane Spier-Donati.



p. 59 Londres. © Magnum/Fred Mayer.



p. 56 Minaret et clocher, côte à côte, centre de la vieille ville de Sarajevo (République de Bosnie et Herzégovine)
© Unesco/ Dacia Viejo-Rose, juin 2002

- p. 19 Cracovie. © Magnum/Bruno Barbey.
- p. 21 Durbar Square à Bhaktapur (Vallée de Katmandu, Népal). © UNESCO/Fernando Ainsa.
- p. 23 Sculpture du « serpent à plumes », site précolombien Teotihuacan (Mexique). © UNESCO/M. Desbrosses.
- p. 25 République de Corée. © Cultural Properties Administration.
- p. 27 Enseignement de l'arabe. © UNESCO
- p. 29 Atelier d'art, jeune fille dessinant, Exposition UNESCO, Beijing (Chine). © UNESCO/Dominique Roger.
- p. 31 Groupe de jeunes gens, Florence (Italie). © UNESCO/Dominique Roger.
- p. 33 Portrait de femme. © UNESCO/Dominique Roger.
- p. 35 Classe de chimie, école secondaire, Colombo (Sri Lanka). © UNESCO/Dominique Roger.
- p. 37 Scène de rue, Kyoto (Japon). © UNESCO/Alain McKenzie.
- p. 39 Programmes de radio éducative, Sucua (Équateur). © UNESCO/Guillermo Tealdi.
- p. 41 Festival international du film, Cannes (France). © UNESCO/Alexis N. Vorontzoff.

- p. 43 Portrait d'homme, Tchad. © UNESCO/Ledru et Martel.
- p. 44 Affiche, UNESCO, 2002.
- p. 45 Activités dans la Baie de Hong-Kong, Hong-Kong (Chine) © UNESCO/Dominique Roger.
- p. 47 Parc national Rapa Nui, homme taillant une statuette reproduisant un moai, Île de Pâques (Chili). © UNESCO/Nadine Saunier.
- p. 49 Tribute to Galina Ulanova, UNESCO/Paris, Salle Pleyel (France). © UNESCO/Michel Claude.
- p. 51 Guru Ammaur Madhava Chakyar dans une représentation de Kutiyattan. © Sangeet Natak Akademi.
- p. 53 Vie quotidienne, Guatemala. © UNESCO/Eduardo Barrios.
- p. 55 Côte d'Ivoire. © Angéline Yeguan Toure Guirwoyo.
- p. 57 Chanteur, Quartier général de l'UNESCO, Vietnam. © UNESCO/Michel Claude.
- p. 59 Travail sur une réplique de Caryatide dans l'atelier du sculpteur Triandis, Athènes (Grèce). © UNESCO/Dominique Roger.



p. 20 Dôme de monument architectural de Samarcande (Ouzbékistan). © UNESCO/E. Eichenberger.



p. 32 Rizières, Bali (Indonésie). © Georges Malempré.



p. 46 Sculptures en bois, South Moresby, Île Antony (Canada). © UNESCO.

Table des matières

Diversité culturelle : une vision

La richesse culturelle du monde c'est sa diversité en dialogue 3

Koïchiro Matsuura
Directeur général de l'UNESCO

Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle 4

Lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle 6

Diversité culturelle : une plate-forme conceptuelle

Diversité durable : l'indivisibilité de la culture et du développement 9

Arjun Appadurai
(Professeur à Yale University)

Diversité culturelle : une boîte à idées à mettre en œuvre 17

Contributions émanant de sources internes et externes à l'UNESCO, analysées et rassemblées par Yves Winkin
(Professeur à l'École Normale Supérieure-Lettres et Sciences Humaines)

Vers un nouveau paradigme

Les Trois D : Diversité, Dialogue, Développement 61

Katérina Stenou
Directrice, Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, UNESCO

Éditeur

Katérina Stenou

Directrice, Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel
(UNESCO, 1 rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15 – France)

Collaborateurs

Arjun Appadurai

(Professeur à Yale University, New Haven, Conn., USA)

Yves Winkin

(Professeur à l'École Normale Supérieure-Lettres et Sciences Humaines, Lyon, France)

Les termes employés et la présentation des éléments de cette publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion que ce soit de la part de l'UNESCO concernant le statut légal de tous les pays, territoires, villes, ou régions ou de leurs autorités, ou concernant le tracé de leurs frontières ou limites.

Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits contenus dans ce document et des opinions qu'ils y expriment, qui ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Remerciements

François de Bernard (Directeur, GERM)

Helen Gould (Creative Exchange)

Patrice Meyer-Bisch (Prof, IIDH, Fribourg)

Coordination graphique

Altamira/Gilbert Bornat

Altamira/Caroline Larroche

Graphisme et couverture

Michel Bouvet

Gilbert Bornat

Impression

LM Graphie

© UNESCO 2003

Publié en 2003 par l'UNESCO
7, Place de Fontenoy - 75352 Paris (France)
www.unesco.org/culture

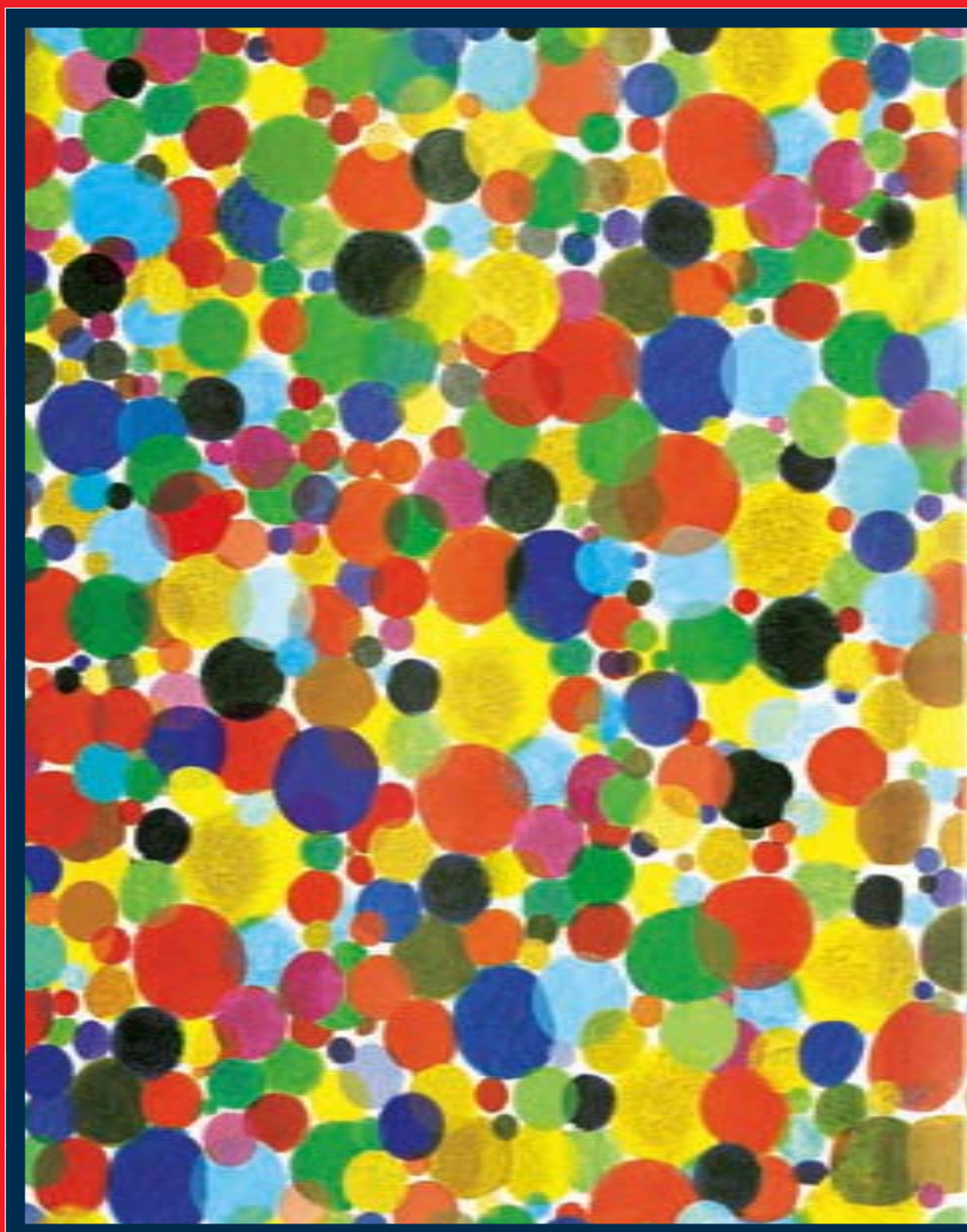
Cette brochure propose des bases pour une meilleure compréhension de la relation complexe qu'entretiennent diversité culturelle et développement durable.

La première partie vise à fonder une vision éthique commune. Elle comprend une préface de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, le texte intégral de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle et les lignes essentielles d'un Plan d'action pour sa mise en œuvre.

La seconde partie cherche à définir une plateforme conceptuelle en clarifiant les enjeux de la Déclaration. Le texte du Professeur Arjun Appadurai (Yale University) en examine en profondeur les idées clés et en montre les relations et les interactions.

La troisième partie propose des lignes d'action. Sur la base des contributions fournies par des collègues de l'UNESCO, par des ONG et d'autres partenaires, le Professeur Yves Winkin (École normale supérieure) a collecté un ensemble d'idées illustrant quelques-unes des mises en application possibles.

Les trois parties de ce document convergent vers un nouveau paradigme : la diversité culturelle est la garantie d'un enrichissement mutuel et d'un avenir durable pour l'humanité.



Partagez vos idées et réflexions avec nous sur www.unesco.org/culture